

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VI¹

LE ROUSSILLON

IV

LES RÉSULTATS ACQUIS ET LES « DESIDERATA »

Pour apprécier les résultats que l'on doit considérer comme acquis et les *desiderata* qu'il convient de formuler, nous passerons en revue les périodes successives de l'histoire du Roussillon. Ces périodes sont déterminées, en dehors de tout arbitraire, par les vicissitudes mêmes de ce pays, sur lequel ont passé tant de dominations et de régimes. Dès lors, il paraît logique de fixer comme cadre de cet exposé les grandes divisions chronologiques suivantes : 1^{re} période antique ; 2^e haut Moyen Age ; 3^e période aragonaise et majorquine ; 4^e occupation française du x^v^e siècle ; 5^e période espagnole ; 6^e Ancien Régime français ; 7^e époque contemporaine ².

§ 1. *Période antique.*

Depuis que les progrès de la *préhistoire* ont ouvert sur les siècles les plus reculés de l'espèce humaine des perspectives nouvelles,

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XVII, p. 309.

2. Il est bien entendu que nous ne songeons pas à donner dans les pages qui suivent une bibliographie complète de chaque période et de chaque question, mais seulement un aperçu de l'état des connaissances, avec indication des lacunes les plus notables. Pour le surplus de l'information nous renvoyons, comme nous l'avons déjà fait aux chapitres précédents, à la *Bibliographie Roussillonnaise* signalée plus haut, t. XVII, p. 312, note 1.

c'est à l'archéologie qu'il convient *a priori* de s'adresser tout d'abord pour éclairer les problèmes que soulèvent les origines. Mais, soit pauvreté du sol, soit insuffisance des recherches, la préhistoire n'a pas donné lieu, en Roussillon, à des découvertes particulièrement retentissantes¹, et la littérature consacrée à ces temps lointains n'est pas abondante². C'est aux Ligures qu'on attribue les restes retrouvés dans la *grotte d'Estagel*³.

Parmi les tribus ligures qui occupèrent le sol du Roussillon, figuraient les *Helisyces*, dont la capitale, nommée Helyce, s'élevait non loin de l'emplacement actuel de Narbonne⁴. Au lieu où devait plus tard se bâtir Elne, les Ligures avaient un marché permanent, appelé Pyrénée⁵.

En contact avec les Grecs de Phocée et de Marseille ainsi qu'avec les Carthaginois qui débarquaient fréquemment sur leur littoral, les Ligures du Roussillon durent bientôt partager avec les Ibères, venus d'Espagne par le col du Perthus⁶. Sur les ruines de *Pyrénée*, les nouveaux venus fondèrent Ilibéris, la « ville neuve ». La tribu ibérique des *Bebryces* domina dans la plaine et dans les montagnes les plus voisines de la mer, tandis que les tribus ligures des *Ceretes* et *Ceretans* occupèrent le Vallespir, le Conflent et la Cerdagne. Les Ibères eurent d'ailleurs une extension considérable, et,

1. On remarquera que le département des Pyrénées-Orientales ne figure ni dans l'*Appendice I*, ni dans l'*Appendice II* du *Manuel d'archéologie préhistorique* de M. Joseph Déchelette, t. I, Paris, Picard, 1908.

2. Voir *Bibliographie Roussillonnaise*, n° 1033 et suiv. — On signalera : *Monuments mégalithiques des Pyrénées-Orientales*, dans la *Revue archéologique*, t. XXXV. — Renard de Saint-Malo, *Monuments druidiques*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1837, n° 46. — Jaubert de Réart, *Monument druidique sur la montagne de Teulès*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1837, t. III, 2^e partie. — Ratheau, *Note sur un monument celtique*, même *Bull.*, 1866, t. XIV. — Rouffiandis, *Monuments celtiques de la Porteilla et de las Clausas*, même *Bull.*, 1872, t. XIX. — Il est curieux de constater que les recherches géologiques et paléontologiques ont donné, dans les dernières années, des résultats plus appréciables que l'anthropologie en Roussillon.

3. Dr Albert Donnezan, *Grotte d'Estagel* (8 janvier 1894 — 21 janvier 1895), dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1895, t. XXXIV, publication accompagnée de figures.

4. H. Rouzaud, *Sur la signification historique du Montlaurès avec aperçu sur les origines de Narbonne*, dans le *Bull. de la Commission Archéologique de Narbonne*, 1907, t. IX.

5. La légende fait venir ce nom de la princesse Pyrénée, fille d'un roi des *Bebryces*, séduite et abandonnée par Hercule. Le souvenir d'Hercule est lié aux passages pyrénéens. Quant au port de Pyrénée, distinct de la ville de Pyrénée, il faut l'identifier avec *Cadaqués* (Tite-Live, xxxiv, 8).

6. Sur l'importance du passage du Perthus, il faut se référer aux travaux de J. Freix, cités ci-dessus, t. XVII, p. 326, note 3.

quoi qu'il faille penser de leurs origines ou de leurs attaches ¹, il n'est pas indifférent de constater sur le sol roussillonnais l'établissement de ce peuple qui joua un rôle décisif dans l'élaboration de la civilisation ibero-ligure, comme plus tard dans celle de la civilisation celtibérienne². Vers l'an 300, en effet, les Celtes de la Gaule intérieure prennent pied à leur tour sur le littoral méditerranéen : l'une des tribus celtiques, celle des *Volques Tectosages*, eut pour station *Ruscino* (Castell-Rossello) ³.

Le nom de *Ruscino* n'apparaît pour la première fois chez les auteurs qu'à propos de la seconde guerre punique. On peut dire que la traversée du Roussillon par Annibal marque l'entrée du Roussillon dans l'histoire classique, à la date précise de 218 avant Jésus-Christ ⁴ : après avoir franchi le col du Perthus qui lui permettait de déboucher en Gaule, le Carthaginois établit son camp à *Ilibéris*, tandis que les Romains dépêchent à *Ruscino* des ambassadeurs chargés de solliciter des chefs indigènes qu'ils interdisent le passage de leur territoire aux envahisseurs ; mais Annibal eut l'art de séduire ces mêmes chefs et d'obtenir le passage libre. Il est donc visible qu'au III^e siècle *Ruscino* et *Ilibéris* sont les deux centres du pays ⁵.

Au surplus, la toponymie du Roussillon doit beaucoup aux populations primitives ⁶, et il est assurément fort regrettable que nous ne soyions pas mieux renseignés sur leur histoire. Au point de vue

1. On trouvera des idées personnelles et suggestives, encore qu'aventurées, par endroits, dans l'étude récente de F.-P. Thiers, *Recherches sur les Ibères du Roussillon*, dans le *Bull. de la Commission archéologique de Narbonne*, et à part, Narbonne, 1908, br. in-8.

2. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, Paris, Hachette, 1908, in-8.

3. Près de Perpignan.

4. Le texte décisif est Tite-Live, XXI, 24. Cf. Hennebert, *Hist. d'Annibal*, t. I, Paris, Impr. Imp., 1870.

5. On a beaucoup discuté sur l'origine de *Ruscino*. Voir E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, I, 133-140 ; — Pierre Puiggari, *Ruscino*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, n^{os} 2-4 ; abbé Bargès, *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtibérie*, Paris, Leroux, 1878, p. 46-24 ; — Ch. Lenthéric, *Les villes mortes du golfe de Lyon*, 6^e éd., Paris, Plon Nourrit et C^{ie}, 1898, in-16 (chap. II à V de la 2^e partie, sur *Ilibéris*, *Ruscino* et la côte du cap Creus à Leucate). — Sur *Ilibéris*, lire les observations de F.-P. Thiers, cité ci-dessus, note 1.

6. Voir notamment à cet égard, Pierre Vidal, *Étude sur le mot quer et ses dérivés*, dans le *Bull. hist. et phil. du Comité des trav. hist.*, 1888. — Alart, *Géogr. hist. des Pyrénées-Orientales*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1860, t. XII ; — Camille Jullian, *Notes Gallo-romaines*, dans la *Revue des Études anciennes* (Annales de l'Université de Bordeaux), 1902, n^o 4.

ethnographique, ces mêmes populations ont joué un rôle considérable comme facteurs de la race roussillonnaise.

La conquête romaine en Roussillon fut la suite normale de l'occupation de la Narbonnaise, et le pays fut aussitôt incorporé dans la « Province ¹ ». Très rares sont les mentions qui le concernent chez les historiens anciens. Le Roussillon est essentiellement un lieu de passage ; les armées le traversent au cours des guerres, mais sans y séjourner : c'est ainsi que Pompée, au retour de l'expédition d'Espagne, élève sur un des sommets de l'Albère, en 72 avant Jésus-Christ, les fameux *Trophaea Pompeii* ².

Ruscino paraît avoir joui de la faveur romaine dès les premiers temps de la conquête. Sous Auguste, on y voit une colonie latine, *Ruscino Latinorum* ³. En revanche, Ilibéris était tombée en décadence ⁴. Mais les déclin de la domination impériale marquèrent pour elle une ère plus clémentine : la vieille Ilibéris retrouva tardivement un nouvel éclat, lorsqu'au IV^e siècle après Jésus-Christ elle eut pris le nom de la princesse Hélène, mère de Constantin ⁵. *Elne* fut, en effet, la vraie capitale du Roussillon à la fin de l'Empire.

Comme partout, les Romains firent beaucoup en Roussillon pour l'amélioration des communications. Longtemps avant leur arrivée, il existait, à travers les Pyrénées, une voie appelée *Via Heraclea* ⁶. Cette voie d'Hercule avait livré passage à Annibal. Elle fut rectifiée, agrandie et consolidée par les Romains, qui l'appelèrent *Via Domitia* ⁷. Cette « voie Domitienne » faisait suite à la « voie Aurélienne ⁸ »

1. Les détails manquent totalement sur cette conquête et la date même en reste imprécise.

2. Il n'en reste rien, mais l'emplacement est certain. Voir J. Freixe, *Les Trophées de Pompée*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1901, t. II. — Sur l'importance du col du Perthus, ci-dessus, p. 61, note 6.

3. Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, III, 4; Pomponius Mela, II, 3. — Cf. Pierre Puiggari, *Ruscino*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, nos 3-4. — Le sol de Ruscino n'a guère fourni d'inscriptions (deux dont une très mutilée); mais il est vraisemblable que des fouilles méthodiquement conduites et persévérantes donneraient des résultats.

4. Pline, *ibid.*, et Pomponius Mela, *ibid.*

5. Ci-dessus, p. 62, note 5.

6. Ci-dessus, p. 61, note 6.

7. Le nom de *Via Domitia* se réfère à Domitius Ahenobarbus, qui avait rendu la voie d'Hercule carrossable sur tout son parcours, tandis qu'il administrait la Province (121 avant J.-C.).

8. *Via Aurelia*.

et passait par le col du Perthus¹. D'autres routes secondaires s'embranchaient sur cette voie principale².

L'ancien *Ruscino* ou *Castell-Rossello*, *Amélie-les-Bains* (Aquæ calidæ), l'*Ecluse Haute* (Clusæ), *Oltrera* (Castrum Vulturarium) et *Port-Vendres* (Portus Veneris) sont à peu près les seuls points où l'on ait signalé jusqu'ici, avec quelque certitude, des restes de constructions romaines. Il ne s'est donc conservé que fort peu de débris de l'architecture romaine sur le sol du Roussillon. Les inscriptions n'ont guère eu meilleur sort³. Quelques sarcophages et quelques fragments de sculpture ou de poterie ont cependant survécu sur le sol des Pyrénées-Orientales⁴.

Parmi ces spécimens quelques-uns seulement ont une valeur réelle d'art ou de document⁵. Aussi bien, il ne semble pas que notre sol ait été jusqu'ici suffisamment exploré. D'importantes richesses archéologiques dorment probablement sous terre et

1. On a longtemps discuté sur le tracé de la *Via Domitia* et sur l'identification de ses stations (voir *Bibliographie Roussillonnaise*, n° 604 et suiv.). L'étude de la question a été faite à fond par J. Freix dans une série d'articles parus dans la *Rev. du Rouss.*, 1900 et 1901. Le même auteur a résumé ses conclusions dans le volume du *Congrès archéologique de France*, LXXIII^e session, 1906, Paris, Picard, in-8, 1907.

2. Telle la route attribuée à Charlemagne et dite « Carrera de Carles » vers Collioure). Voir Pierre Vidal, *A propos de la voie romaine de l'ancien Roussillon*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1900, t. I.

3. De Bonnefoy, *Epigraphie Roussillonnaise*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1836-1863, t. X-XIV; — Brutails, *ibid.*, 1887, t. XXVIII. — Alart, *ibid.*, 1872-1876, t. XIX-XXII. — J. Sacaze (*Inscriptions antiques des Pyrénées*) et Hirschfeld (*Corpus Inscr. latin.*, t. XII) ont reproduit les textes.

4. Emile Espérandieu, *Recueil général des Bas-Reliefs de la Gaule Romaine*, Paris, Impr. Nat., t. I, 1907, p. 470-471; — De Bonnefoy, *Autel de Pézilla*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1831, t. VIII; — Edmond le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, Paris, Impr. Nat., p. 138. — Brutails, *Note sur un sarcophage antique* [à Perpignan], dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1888, t. XXIX. — Pierre Puiggari, *Antiquités romaines à trois quarts de lieue de Perpignan* [à Vallauria], dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, n° 8. — Soucaille, *Notes sur quelques fragments de poterie et autres objets antiques trouvés dans les fouilles exécutées à l'entrée du village de Jonset* [près d'Olette], dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1843-1845, t. VI, avec pl. — Pierre Vidal, *le Temple de Vénus pyrénéenne de Port-Vendres*, dans l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, 14 et 15 novembre 1881.

5. Les antiquités romaines qui paraissent surtout avoir une importance sont les suivantes : le bénitier de l'Eglise d'Elne (I^{er} siècle); l'autel de Pézilla-de-la-Rivière (I^{er} siècle); un fragment du Musée de Perpignan (VI^e ou VII^e siècle); trois sarcophages du cloître d'Elne (VI^e siècle?). — En outre, on a trouvé des amphores, des lampes funéraires, des vases, des briques, des tuiles, des fragments de mosaïque sur divers points : Garrius, Saint-Hippolyte, Castell-Rossello, Elne, Jonset, Port-Vendres, Collioure, Pontella, Llupia. — Des trouvailles de monnaies ont été faites en plusieurs endroits, particulièrement au Perthus, à Collioure, Elne et Castell-Rossello. — Signalons encore la trouvaille étudiée par M. Depéret, *Note sur un Kjökkenmoedding ou amas de cuisine de l'époque gallo-romaine aux environs de Château-Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1883, t. XXVII.

attendent les érudits zélés qui entreprendront de les mettre au jour. Il n'est point douteux que la « romanisation » n'ait été très intense en Roussillon ¹ : le catalan est, parmi les dialectes romans, l'un de ceux qui se rapprochent le plus du latin.

§ 2. *Haut Moyen Age.*

(408-1172)

Si la grande invasion barbare marque, en général, le point de départ du Moyen Age, la date à laquelle cette ère nouvelle s'ouvre en Roussillon doit être fixée à l'an 408. C'est en 408, en effet, que les Vandales, accompagnés des Alains et des Suèves, vinrent se cantonner dans la région des Pyrénées-Orientales. En 414, ce fut le tour des Wisigoths.

Compris dans le royaume wisigothique, dont la capitale était Toulouse, le Roussillon fut plus particulièrement incorporé dans la province appelée *Septimanie* qui s'étendait sur le bas Languedoc. Sous cette domination que l'on pourrait qualifier de gallo-gothique, le col du Perthus ne cessa point d'être le passage pyrénéen par excellence : c'est ainsi que Galeswinthe le franchit avec son cortège nuptial en 567. Wamba suivit le même itinéraire en 672, à la tête de l'armée qu'il conduisait contre Paul². Elne et Ruscino (que l'on désigne maintenant sous le nom de Ruscinola) restent, quoique déchues de leur splendeur de naguère, les villes principales du pays ; de même, subsistent, en dépit des troubles, les stations romaines de Collioure, Oltretera, l'Ecluse et Llivia. Le nom des Goths se retrouve, bien au delà de la disparition du peuple qu'il repré-

1. Au point de vue de la géographie historique, le Roussillon de l'époque romaine formait une *civitas* avec Ruscino pour capitale. Les *pagi* qui survécurent à cette *civitas* furent les suivants : 1° *Pagus Liviensis* (Llivia) ; 2° *Pagus Reddensis* (Razès) ; 3° *Pagus Fenolietensis* (Fenouillèdes) ; 4° *Pagus Confluentis* (Conflent) ; 5° *Pagus vallis Asperi* (Vallespir) ; 6° *Pagus Ruscinonensis* (Roussillon). Ces trois derniers *pays* faisaient partie du diocèse d'Elne, tandis que le premier était compris dans le diocèse d'Urgel ; quant au Razès, au Capcir et au pays de Fenouillèdes, ils firent partie d'abord du diocèse de Narbonne, puis de celui d'Alet. — Quant aux villes romaines, on ignore si les stations de la *Via Domitia*, à l'exception de Ruscino et *Ilibéris*, étaient des lieux habités ; mais on sait que *Cocoliberis* (Collioure) et *Portus Veneris* (Port-Vendres) furent des ports fréquentés. En y ajoutant *Julia Libyca* (Llivia), on a à peu près la liste des stations positivement signalées par les textes. En revanche, de nombreuses *Villæ* romaines ont engendré des villages et des villes de l'époque suivante.

2. J. Freixe, *loc. cit.* (ci-dessus, p. 64, note 1).

sente, dans le nom de *Villa Gothorum*¹. Peut-être aussi faut-il voir leur souvenir dans le nom même de la Catalogne².

Vers 550, l'évêché d'Elne fut créé, par démembrement de celui de Narbonne, dont il resta suffragant. Elne fut ainsi promue à la dignité de *Civitas*³.

La situation géographique du Roussillon, au débouché de la grande voie historique de Gaule en Espagne le vouait aux invasions, aussi bien du côté du Midi que du côté du Nord. La brusque arrivée des Arabes transforme donc le pays en province sarrazine. Cette province fut organisée dès l'an 719; mais la domination sarrazine ne paraît pas avoir eu pour le Roussillon l'influence qu'on a parfois voulu lui attribuer⁴.

Autrement féconde et profitable fut la domination franque qui succéda à la domination arabe, après la chute de Narbonne, prise par Pépin le Bref en 759.

La politique carolingienne dans la Septimanie fut, avant tout, une politique de paix et de réparation. Les Francs laissèrent aux populations annexées le bénéfice de la loi wisigothique. Le système des *aprisions* favorisa le repeuplement d'autant plus sûrement que de nombreux chrétiens fuyaient l'Espagne musulmane pour s'établir en deçà des Pyrénées, tandis que d'importantes abbayes s'adonnaient au défrichement des terres⁵.

1. Cette ville, dont l'histoire n'enregistre que le nom, est représentée par les ruines informes d'une église romane. Vers la fin du x^e siècle, elle prit définitivement le nom de *Mulloles*, appellation conservée encore aujourd'hui par des terrains de la banlieue de Perpignan. En effet, en se développant, la capitale du Roussillon absorba la population de *Mulloles*. Voir Puiggari (*Villa Gothorum* dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1834, n° 1) et surtout la récente et lumineuse dissertation de F.-P. Thiers, dans ses *Recherches sur les Ibères*, signalées ci-dessus, p. 62, note 1.

2. Gotholania? Cette étymologie paraît admise, encore que les intermédiaires ne soient pas aussi clairs qu'on le voudrait. Cf. Fidel Fita, *Bull. de la Real Academia de la Historia* de Madrid, t. XV et t. XL. Sur une autre étymologie du mot *Catalogne*, tiré du grec, voir *Bulletin pyrénéen* de juillet-août 1908, reproduit dans la *Revue Catalane* du 15 février 1909.

3. Sur la composition du diocèse, voir ci-dessus, p. 63, note 1. — Sur les premiers temps de l'Église d'Elne, on peut se reporter à Alart, *Notices hist. sur les communes du Roussillon* (Cf. ci-dessus, t. XVII, p. 326, note 3¹; Pierre Puiggari, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*, Perpignan, J.-B. Alzine, 1842; Alart, *Mémoire sur la construction de la cathédrale d'Elne*, dans *Congrès archéologique de France*, XXXV^e session. (Cf. ci-dessus, t. XVII, p. 327.)

4. C'est ainsi notamment que l'on a attribué aux Sarrasins, sur la foi de la tradition, des constructions qui ne se rapportent nullement à eux. Voir, à ce sujet, Puiggari, *Les Sarrasins ont-ils laissé dans le Roussillon des vestiges de leur séjour?* dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1832, n°s 28-31, et la polémique engagée *ibid.*, n°s 32-37. Cf. J. de Gazanyola, *Hist. du Roussillon*, chap. v.

5. Sur l'*aprision*, l'émigration espagnole et la culture monacale, voir Cauvet, *Étude*

Le régime comtal en Roussillon ne paraît présenter aucune particularité saillante¹. Comme ailleurs, le jeu combiné des institutions carolingiennes et des nécessités économiques précipita, à partir du ix^e siècle, l'évolution qui devait aboutir à la Féodalité.

Comment s'accomplit sur la frontière pyrénéenne de l'État carolingien cette transformation capitale? Aucune étude ne nous l'apprend. A vrai dire, les marques du loyalisme carolingien² dans la *marche* font un singulier contraste avec l'audace de ceux qui ne

historique sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie, Narbonne, 1877, in-8; nouvelle édition Montpellier, 1898, in-8; — Imbart de la Tour, *Les colonies agricoles et l'occupation des terres désertes*, dans les *Mélanges Paul Fabre*, 1902. — Documents nombreux dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, dans la *Marca Hispanica* et dans les *Noticias históricas* de Monsalvatge, ci-dessus, t. XVII, p. 326, note 3.

1. Les Comtés carolingiens dont le territoire était compris, en tout ou partie, dans le Roussillon, entendu au sens large du mot, furent groupés à partir de Louis le Pieux dans la *Marche de Gothie*, circonscription militaire unique jusqu'au démembrement opéré par Charles le Chauve en 865 (Cf. J. Calmette, *Les Marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, dans les *Annales du Midi*, 1902, t. XIV). Sur les Comtes de la région, voir [Tastu], *Note sur l'origine des comtes héréditaires de Barcelone et d'Emporion-Roussillon*, Montpellier, Grollier, 1851, br. in-8; — Le duc de Roussillon [Pi], *Biographies carolingiennes*, Perpignan, 1870, in-8, et Alart, *Les faux ducs de Roussillon*, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, 1867. (Cf. sur la polémique suscitée à ce propos, Pierre Vidal, *Notice sur Alart*, ci-dessus, t. XVII, p. 317, note 7; Alart, *Jugement inédit de l'an 865 concernant la ville de Prades*, *Examen critique des documents relatifs à l'origine des possessions de l'Abbaye de La Grasse en Roussillon et en Cerdagne et à l'histoire de la maison comtale de Cerdagne et de Barcelone*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1873, t. XX; — D. Prospero de Bofarull, *Condes de Barcelona vindicados*, t. I; — D. Joaquim Botet y Sisó, *Condado de Girona; los condes beneficiarios*, Girona, 1890, in-8; — J. Calmette, *Les origines de la première maison comtale de Barcelone* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1900, t. XX; — du même, *Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel*, même revue, 1902, t. XXII; — du même, *De Bernardo Sancti Guillelmi filio*, Toulouse, Privat, 1902, in-8 (thèse latine sur Bernard de Septimanie, marquis de Gothie et, un instant, comte de Roussillon); — du même *Gaucelme, marquis de Gothie sous Louis le Pieux* (et comte de Roussillon comme son frère Bernard), dans les *Annales du Midi*, 1906; — du même *La famille de Saint Guillem* (à laquelle appartenaient Bernard et Gaucelme), dans la même revue, 1906. — Sur la Cerdagne, Fiter i Inglés, *Invasió dels Atarbs en Cerdanya y reconquesta d'aquesta comarca per los Cristians*, dans la *Renaiensa*, Barcelone, 1878; — Sanpere y Miquel, *Los Atarbs y la Cerdanya*, dans le vol. de la *Asociación literaria* de Girona, *Certamen* de 1878; — Bofarull y Brocá, *La irupció dels Atarbs*, même vol. — Sur les vicomtes, Taberner y Ardena, *Tratado histórico de los vizcondes de Rosselló*, dans la *Revista de ciencias históricas*, Barcelone, t. I, 1880 (œuvre posthume); — Miret y Sans, *Los viscondes de Cerdanya, Conflent y Bergadà*, dans les *Memorias de la Real Academia de Buenas Letras*, de Barcelone, et à part, 1901, br. gr. in-8.

2. De très nombreuses formules de dates attestant le loyalisme carolingien des populations pyrénéennes se relèvent dans les chartes. En 936, une charte porte la mention suivante : « III nonas jenuarii anno I regnante Leudevico rege filio Charloni qui debuerat esse rex, et non fuit. » Nous empruntons ce texte particulièrement énergique à Monsalvatge, *Col. dipl. del condado de Besalú*, dans *Noticias históricas*, t. XV, 1908, n° MMC.

craignent pas de s'intituler *dux* ou *princeps et marchio*¹; l'éloignement du pouvoir royal favorisait d'autant, on n'en saurait douter, la tendance naturelle des comtes méridionaux à l'indépendance².

Sous les derniers Carolingiens, quel que fût le respect dont l'autorité royale était entourée en théorie³, on peut dire que la domination franque n'est plus qu'un souvenir. *La période comtale* s'ouvre pour le Roussillon, elle s'étend jusqu'à l'année 1172. C'est une période confuse et mal connue, et cette confusion paraît irrémédiable, à cause de l'insuffisance des textes.

Au déclin du ix^e siècle, le comté d'Emporias-Roussillon, d'où se dégagea par démembrement au x^e siècle le comté proprement dit du Roussillon, comprenait la partie basse de la plaine et la côte, tandis que le comté de Cerdagne comprenait, outre la Cerdagne propre, le Capcir, le Fenouillèdes, le Conflent, le Vallespir et la haute vallée du Roussillon.

Lorsqu'à la mort de Gausfred, comte d'Emporias-Roussillon, l'un de ses fils, Guilabert, devint comte de Roussillon, laissant à son frère, Hugues, le comté d'Emporias, une nouvelle entité féodale se trouva créée. Guilabert dut alors se choisir une capitale : il s'établit dans la *villa Perpiniani*⁴, qui remplaça Ruscinola⁵. Pourtant, ce fut seulement le 16 mai 1023 qu'eut lieu la consécration de l'église Saint-Jean-Baptiste, véritable sanctuaire de la nouvelle ville : le successeur de Guilabert, le comte Gausfred II, assistait à cette cérémonie, comme il assista au concile de Touloujes, si célèbre dans

1. Les anciens érudits prétendaient couvrir l'usurpation des comtes au moyen d'une concession que Charles le Chauve aurait faite à Wifred le Velu. Voir, à ce sujet, J. Calmette, *Notes sur Wifred le Velu*, dans la *Revista de Archivos, bibliotecas y Museos*, Madrid, julio 1901.

2. Pour les rapports des comtes avec les rois, il faut recourir aux ouvrages généraux, surtout ceux de MM. Ph. Lauer et F. Lot. Ce dernier auteur, dans son *Hugues Capet*, p. 212, note 3, paraît bien suggérer la vraie solution du problème dont les termes mal posés mirent jadis aux prises Alart et Pi (ci-dessus, p. 67, note 1).

3. Comme en témoignent les formules de datation des documents.

4. Sur les origines et les premiers temps de Perpignan, voir Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 8 et suiv. On y trouvera à la fois les récits accrédités par la légende et les lumières encore incertaines que la critique a tenté de substituer aux traditions.

5. En 816, on trouve encore cité le nom de Ruscinola ; en 870, on trouve *Castellum Rossilio*, et en 914, *Castrum Rossilio*. Sous cette modification onomastique se déguise la décadence d'une ancienne capitale destinée à ne plus être qu'humblement *Castell-Rossello* (en français Château-Roussillon). Sur cette décadence, voir Alart, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, ouvrage indiqué ci-dessus, t. XVII, p. 326, note 2. — Pierre Vidal, *Guide hist. et pitt., dans le département des Pyrénées-Orientales*, p. 59 et suiv.

l'histoire générale à cause de l'élaboration des règlements relatifs à la *Trêve de Dieu*¹.

Le comté de Cerdagne avait été uni au ix^e siècle aux possessions multiples des comtes de Barcelone. Wifred le Velu avait accaparé les *pays* pyrénéens, au point de constituer un véritable prototype d'État catalan². Mais, en 990, la Cerdagne se sépare avec le comte Wilfred, fils d'Oliva Cabreta³, dont le frère, Bernard, retient le comté de Besalu (avec ses dépendances situées sur le revers septentrional des Pyrénées⁴), tandis que le Conflent suit le sort de la Cerdagne à laquelle il reste attaché comme un annexe⁵.

De ces comtés éphémères, — Besalu, Cerdagne et Roussillon, — celui de Besalu fournit la carrière la plus courte. Il fut réuni au comté de Barcelone dès 1111. Le comté de Cerdagne⁶ eut le même sort en 1117. Enfin, en 1172, Guinard, comte de Roussillon, fit héritier de ses domaines Alphonse I^{er}, qui était non seulement comte de Barcelone, de Cerdagne et de Besalu, mais encore roi d'Aragon.

Ainsi, les divers pays roussillonnais devenaient possessions de

1. A ce sujet, Puiggari, *Dates du synode et du concile tenus dans le XI^e siècle à Tulujes, en Roussillon, pour l'établissement de la « Paix » et de la « Trêve de Dieu »*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1837, n^o 21. On trouve une bibliographie de la question dans Sabaté, *Essai sur les sources du droit des Comtés de Roussillon et de Cerdagne jusqu'en 1344*, Perpignan, Ch. Latrobe, 1899, in-8 (thèse de droit).

Les successeurs de Gausfred II furent : Guilbert II (1074); Guinard ou Gérard I^{er} qui prit part à la première croisade, 1096); Gausfred III (1113), et Guinard ou Gérard II (1163), dernier comte particulier du Roussillon.

2. Sur ce personnage, ses possessions et ses prétentions, voir, outre les ouvrages de Bofarull (*Condes vindicados*, cité ci-dessus, p. 67, note 1) et Botet y Siso (*Condado de Gerona*, cité ci-dessus, *ibid.*), J. Calmette, *Notes sur Wifred le Velu*, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, Madrid, Julio 1901, et *Un jugement original de Wifred le Velu*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, janvier-avril 1906.

3. Second fils de Miron II, neveu de Wifred le Velu.

4. C'est-à-dire tout le Vallespir. Ce fut là précisément la « Vicomté de Vallespir » dont le siège était le château de Castelnou, étudié dans une monographie posthume de B. Alart, publiée dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1897, t. XXXVIII.

5. Le Conflent a compris de tout temps le bassin de la Tet, depuis la partie haute de cette rivière jusqu'au passage resserré de Rodès. Historiquement, il doit être considéré comme une dépendance du comté de Cerdagne, jusqu'en 1660. Les vicomtes de Conflent, qui tenaient leurs plaids au château de Joch, furent remplacés au commencement du x^e siècle par les vicomtes de Cerdagne, qui eurent eux-mêmes pour successeurs les vicomtes de Castellbó, au pays d'Urgell. (Cf. J. Miret y Sans, *Los Vescomtes de Cerdanya, Conflent y Bergadà*, dans les *Memorias de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, et, à part, 1901, br. gr. in-8.)

6. Les comtes particuliers de Cerdagne furent : Wifred (fondateur du monastère de Saint-Martin de Canigou, 1001, où il mourut, 1050); Raymond (qui assista au concile de Touloujes); Guillaume-Raymond (fondateur de Villefranche de Conflent), et Bernard-Guillaume, mort sans enfants.

la dynastie aragonaise. Par là, ils échappaient, en fait sinon en droit, à la mouvance française, et la question des Pyrénées se trouvait posée en termes complexes pour un avenir plus ou moins lointain.

Cependant, une civilisation roussillonnaise s'était formée pendant le haut Moyen Âge¹ : elle devait demeurer pour le pays comme la précieuse sauvegarde de son individualité historique, quels que fussent les hasards des dominations futures.

§ 3. Période aragonaise et majorquine.

(1172-1463)

Chevalier brillant, politique habile et aimable troubadour, le prince auquel le dernier de ses comtes particuliers laissait le Roussillon s'empressa de prendre possession de son nouvel héritage. On trouve, en effet, Alphonse d'Aragon² à Perpignan³, por-

1. La civilisation du Roussillon pendant le haut Moyen Âge a occupé d'assez nombreux auteurs. Voici l'indication des travaux les plus essentiels :

Sur les institutions sociales, l'ouvrage capital est celui de Brutails, *Étude sur les conditions des populations rurales du Roussillon*, Paris, Impr. Nat., 1891. On y joindra Alart, *Privilèges et titres*, Perpignan, Latrobe, 1874, in-4 ; Eduardo de Hinojosa, *Origen y vicisitudes de la Pagesia de Remensa*, Barcelona, gr. in-8, 1902, et, du même, *El régimen señorial y la cuestión agraria á Cataluña*, Madrid, in-8, 1903. — J. de Gazanyola, *Hist. du Roussillon*, chap. XIII, donne des renseignements sur la vie en Roussillon à l'époque comtale.

Sur la législation et les coutumes, outre le livre de Brutails qui vient d'être indiqué, on citera Massot-Reynier, *Les Coutumes de Perpignan*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* et, à part, Montpellier, 1848, gr. in-4.

Pour tout ce qui touche à l'archéologie, Brutails, *L'Art religieux en Roussillon*, dont les éditions en français et en catalan ont été indiquées ci-dessus, t. XVII, p. 327. Nous renvoyons pour les monographies de monuments, à la *Bibliographie Roussillonnaise* et aux données que nous avons fournies ici-même, au chap. III, p. 326, note 4.

En ce qui concerne la philologie et la langue, Alart, *Documents sur la langue catalane*, déjà cité plus haut, t. XVII, p. 321 et note 8. Cf. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. XI, et un article du même au sujet des origines et de la formation d'une langue et d'une littérature nationale dans les pays catalans, *Questions de langue et de littérature catalane, une querelle scientifique* dans la *Rev. du Roussillon*, 1903, t. IV.

2. Il est généralement désigné dans l'histoire sous le nom d'Alphonse II. Cependant les historiens catalans l'appellent plus volontiers Alphonse I, parce qu'il fut le premier roi d'Aragon *comte de Barcelone*. Cette différence dans le compte des princes de la dynastie s'étend aux successeurs ; elle explique les divergences que l'on constate entre les auteurs. C'est pourquoi nous préférons en pareil cas éviter de faire suivre les noms des rois d'Aragon d'un numéro d'ordre.

3. Alphonse tenta de porter au *Puig* l'assiette de Perpignan, mais les raisons stratégiques de leur nouveau maître ne convainquirent pas les habitants, qui triomphèrent de ses préférences moyennant une somme d'argent. En revanche, Alphonse transporta d'Hix à Puycerda la capitale de la Cerdagne.

tant le titre de Comte de Roussillon ¹, dès le 27 juillet 1172. Désormais le titre de *comte de Rossello y de Cerdanya* fait invariablement partie de la formule des titres que la chancellerie aragonaise attribue au souverain. Alphonse eut pour successeur Pierre le Catholique, celui qui intervint dans la guerre des Albigeois et vint se faire tuer près de Toulouse, à Muret, en 1213.

Les premiers temps de la domination aragonaise en Roussillon furent marqués par de nombreuses constitutions de communes. Tandis que si souvent ailleurs l'octroi de la charte de commune était précédé de conflits et de luttes, sourdes ou violentes, l'avènement de Perpignan au rang des communes fut le résultat d'une entente éminemment pacifique. La charte de Perpignan date du 23 février 1197. Elle renferme tous les éléments indispensables à l'objet auquel elle répond ². Le principal organe de la Commune perpignanaise était le *Consulat*, composé de cinq *consuls* élus, au-dessous desquels furent placés les *clavaires* ou *mustassafs*, et les *sobreposats de la horta*, sorte de prudhommes ruraux ³. La milice perpignanaise dépendait des officiers ruraux (*battle* et *veguer*), mais le droit de guerre des habitants de Perpignan ou main armée (*ma armada*) était un droit antérieur à 1197 et d'une origine fort ancienne ⁴.

Le plus grand des rois de la maison d'Aragon fut assurément Jacques le Conquérant ⁵. Ce fut une des plus brillantes figures du XIII^e siècle et son rôle dans l'histoire générale est bien connu. Grâce à son activité de guerrier et à son talent d'administrateur, il porta la monarchie aragonaise à un rang élevé parmi les États de l'Europe, et il mérite, en particulier, d'être regardé comme le véritable fondateur de la nation catalane. Il est manifeste, en effet, que les annexions du Conquérant profitèrent surtout à la Catalogne. En façade sur la mer, la Catalogne prend un essor politique et économique incomparable et Barcelone est désormais la vraie capitale

1. *Alphonse II comte de Roussillon* est le titre que M. Martin-Chabot a inscrit en tête du chap. VIII de sa thèse d'archiviste-paléographe sur *La politique hors d'Espagne d'Alphonse II roi d'Aragon* (dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'Ecole des Chartes*, Mâcon, Protat, 1902, in-8^e).

2. Alart, *Privilèges et titres*, p. 82 et suiv.

3. Voir spécialement Jaubert-Campagne, *Essai sur les anciennes institutions municipales de Perpignan*, Perpignan, Alzinc, 1833, in-8; — E. Desplanque, *Les Constitutions communales de Perpignan*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1900, t. I.

4. Brutails, *Étude sur les cond. de la population rurale*, chap. XVII.

5. En catalan « Jaume lo Conqueridor » et en castillan « Jaime el Conquistador ».

de l'État aragonais tout entier. La Catalogne et l'esprit catalan opèrent ainsi leur entrée dans l'histoire générale et le Conquérant leur ouvre un champ prodigieusement vaste dans la Méditerranée, qui faillit devenir, comme on l'a dit, un « lac catalan »¹.

En Roussillon, Jacques le Conquérant se montra administrateur émérite. C'est ainsi qu'il sut modifier la constitution communale de Perpignan pour adapter les libertés primitives à l'extension nouvelle de la ville². Sur le Puig se forma le *Call* où s'installa l'*Aljama*, c'est-à-dire la communauté juive de Perpignan³. Les habitants furent déclarés égaux devant les *talls* ou impôts établis pour subvenir aux fortifications de la place⁴. De même Vinça doit au Conquérant ses murailles et c'est encore à lui que remonte le *poblacio* d'Opoul. Il s'intéressa aussi aux ports de Collioure et de Port-Vendres⁵. Au demeurant, ces préoccupations défensives étaient bien légitimes, à l'heure où la souveraineté des anciennes marches pyrénéennes était remise en question. Le glissement subreptice des comtés carolingiens dans la monarchie aragonaise créait entre les deux cours de France et d'Aragon un problème délicat, d'autant plus difficile à résoudre que la maison d'Aragon avait des possessions et des prétentions multiples au delà des Pyrénées. On sait que les deux maisons de France et d'Aragon, grâce à la sagesse de saint Louis, réglèrent leur différend à l'amiable par le traité de Corbeil⁶. Mais tout retour offensif de la France n'était pas rendu impossible. Si les Capétiens se résignaient à des sacrifices au XIII^e siècle pour le maintien de la paix pyrénéenne, les

1. L'histoire générale du règne a été faite par Ch. de Tourtoulon, *Jacme I le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les documents inédits*, Montpellier, Gras, 1863, 2 vol. in-8. — Sur l'historiographie du règne, qui est particulièrement importante, voir J. Masso-Torrents, *Historiografia de Catalunya*, ouvrage cité ci-dessus, t. XVII, p. 319, note 1.

2. Le 1^{er} mai 1273, Jacques institua auprès des consuls de Perpignan un conseil de douze membres. Cette institution nouvelle permettait d'éviter l'assemblée générale des habitants à laquelle il fallait recourir jusqu'alors et qui était devenue impraticable à cause de l'augmentation de la population.

Pour les actes de Jacques le Conquérant relatifs au Roussillon et à la Cerdagne, voir Alart, *Privilèges et titres*, p. 243-342.

3. Sur les Juifs, voir Pierre Vidal, *Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, dans la *Revue des Études juives*, t. XV-XVI, et à part, Paris, 1888, in-8.

4. 30 août 1274.

5. La première mention historique de Port-Vendres figure dans une charte de Jacques le Conquérant.

6. 16 juillet 1258. On signalera, au passage, Gispert-Dulcat, *Observations sur le traité du 17 calendes août 1258, considéré principalement dans ses rapports avec le Roussillon*, Perpignan, 1790, in-4.

Valois devaient chercher et trouver au ^{xv}^e l'occasion d'ébaucher la précieuse rectification de frontière que les Bourbons du ^{xvii}^e siècle seuls étaient destinés à réaliser définitivement.

Le Conquérant termina sa glorieuse carrière à Valence, le 26 juillet 1276, et sa mort eut pour conséquence un démembrement de sa monarchie qui modifiait profondément la situation du Roussillon et de la Cerdagne. En vertu de son testament¹, Jacques distrayait de l'ensemble de ses biens patrimoniaux, laissé à son fils aîné, Pierre, les éléments d'un État nouveau, destiné à son fils cadet, Jacques. Ainsi se trouva créé, en faveur de ce dernier, le « royaume de Majorque », comprenant les Baléares, les comtés de Roussillon et de Cerdagne et la seigneurie de Montpellier.

Si le démembrement territorial réalisé par la volonté du Conquérant fut une faute politique, source de guerres cruelles et d'épreuves pénibles pour les territoires séparés, Perpignan, déjà riche et prospère, gagna beaucoup à la domination majorquine. Il fallait, en effet, au nouveau royaume une capitale, et, plutôt que de s'établir dans un port insulaire ou dans l'enclave minuscule qu'il possédait en Languedoc, le roi Jacques préféra opter pour la capitale du Roussillon. Ce choix était pour Perpignan une véritable bonne fortune. Quant au royaume de Majorque, formé de territoires sans cohésion, pris entre l'Aragon et la France, il traîna une agonie lente de soixante-huit ans² sous les trois rois qui se succédèrent sur son sol : Jacques I, Sanche et Jacques II (1276-1344).

A Perpignan, devenue la capitale d'un royaume, il fallait, de toute nécessité, un palais royal. La résidence choisie fut le *château* de Perpignan, assiette de la future *citadelle*³. Ce château des rois de Majorque fut le centre de la cour majorquine, tandis que la ville étendue à ses pieds devenait le théâtre d'une vie animée et somptueuse : c'est pourquoi l'industrie et le commerce de Perpignan,

1. Jacques fit un testament à Barcelone, le 21 août 1262. Un autre testament, du 26 août 1272, ne modifia rien aux clauses du premier au sujet du démembrement territorial.

2. Une histoire générale assez complète du royaume de Majorque a été donnée par A. Lecoq de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, Paris, E. Leroux, 1892, 2 vol. gr. in-8 ; il faut avoir soin d'y adjoindre le précieux *Cronicon Majoricense*, de D. Alvaro Campaner y Fuertes, Palma de Mallorca, 1881, in-fol.

3. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 136-160, avec détails sur la vie au château de Perpignan sous les rois de Majorque.

à la fin du ^{xiii}e et au ^{xiv}e siècle, se développèrent brillamment .

Le royaume de Majorque fut pourtant troublé et fréquemment mis en péril par les guerres. Ce ne fut certes point la faute de ses souverains, car les rois de Majorque ne furent rien moins que turbulents ou ambitieux. Ils ont passé à travers l'histoire de leur temps, comme des princes doux et pacifiques, médiocrement armés pour se défendre contre la force et la ruse. En réalité, la coexistence de la puissance aragonaise et de l'indépendance majorquine était impossible, et, dès les premiers jours, la faute commise par Jacques le Conquérant porta ses fruits. Pierre d'Aragon, en effet, frère de Jacques I^{er} de Majorque, ne tarda pas à manifester à celui-ci une vive hostilité. Au mépris des volontés de leur père, fort de la raison d'État qui, primant toutes les complaisances, s'opposait à l'indépendance du nouveau royaume, Pierre obligea Jacques à se reconnaître son vassal. Cette reconnaissance eut lieu à Perpignan même, dans le couvent des Dominicains, le 20 janvier 1279 ; les « Usages et Coutumes de Barcelone » durent être acceptés dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne et la monnaie barcelonaise fut gratifiée d'un cours exclusif dans ces mêmes comtés. Par un détour, Pierre d'Aragon revenait sur le testament du Conquérant : il tendait, dès le premier pas, à transformer le royaume de Majorque en un simple apanage. Or, la fausse situation créée de la sorte entre les deux frères ne fit que s'aggraver dans la suite. La politique générale vint, en effet, compliquer la tâche, déjà difficile, du roi de Majorque. de toutes les intrigues auxquelles donnait lieu le premier grand conflit franco-aragonais. Le duel de la maison d'Anjou et de la maison d'Aragon en Italie, ce duel qui devait être si long et si fécond en conséquences, amène, à la fin du ^{xiii}e siècle, l'excommunication de l'Aragonais et la croisade de Philippe le Hardi. La politique offensive, inaugurée par le Capétien, mit Jacques de Majorque dans une perplexité d'autant plus grande qu'il était personnellement faible et irrésolu. Allié de la France le 17 août 1283, il attire sur Perpignan la colère de Pierre d'Aragon qui, d'un coup de main audacieux, se saisit du château royal.

1. Pierre Vidal, cité à la note précédente. L'industrie la plus célèbre à Perpignan était celle des « pareurs de draps ». Il faut y voir à cette époque une véritable *spécialité*. — Au point de vue rural, les cultures ont toujours eu une grande importance dans la plaine du Roussillon, voir Brutails ci-dessus, p. 70, note 1. — Sur l'irrigation, de nombreux travaux ont été écrits. On en trouvera le dépouillement dans la *Bibliographie Roussillonnaise*, n° 872 et suiv.

Tandis que Jacques, éperdu, fuit par un égout, ses archives et sa famille tombent au pouvoir de son frère¹. Or, pendant que Pierre d'Aragon emmène à Barcelone les otages qui doivent lui garantir la fidélité des Perpignanais, l'armée française entre à son tour en Roussillon. La capitale majorquine, dont les habitants semblent avoir été très divisés, fut surprise et pillée, la campagne d'alentour fut mise à sac. Philippe le Hardi prit contact avec les Catalans, mais il ne tarda pas à rebrousser chemin : on le rapporta à Perpignan sur une litière (5 octobre 1285), malade ou déjà mort². On ignore s'il y a quelque fondement dans la tradition qui fait expirer le fils de saint Louis à Perpignan même, dans la maison d'Ortafa³.

La croisade de 1285 avait passé à travers le Roussillon comme une rafale. Instruit par l'expérience, Sanche, second roi de Majorque, s'efforça de bien vivre avec ses cousins d'Aragon, leur prêtant hommage, les aidant de ses flottes, leur consentant au besoin des sacrifices d'argent. Cette politique, plus prudente que fière, réussit à donner quelques années de tranquillité au Roussillon⁴, et le roi lui-même pouvait aller faire dans les vallées pittoresques de la Cerdagne et du Capcir les villégiatures estivales qu'il affectionnait : c'est à Formiguères qu'il mourut, le 4 septembre 1324.

Jacques II, son neveu, lui succéda sous la tutelle de son oncle Philippe. Les difficultés renaissaient pour le royaume de Majorque. Il semblait que cet État, artificiellement créé, fût incapable de s'adapter au jeu de la politique internationale. Les complications des relations franco-anglaises, à la veille de la guerre de Cent-Ans, eurent sur la politique de Jacques II un contre-coup plus funeste encore que les démêlés franco aragonais du temps de Philippe le Hardi sur la politique de Jacques I^{er}. Le successeur de Sanche, au surplus, ne ressemblait que trop au premier prince de la dynastie. Au lieu de se ménager Philippe VI, il parut prendre à tâche de se

1. L'épisode est raconté fort dramatiquement par le chroniqueur Dez Clot, chap. cxxxiv-cxviii. Voir le passage rapporté par Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 104 et suiv.

2. Lecoy de la Marche, cité ci-dessus, p. 73, note 2 : — Ch.-V. Langlois, *Le règne de Philippe le Hardi*, Paris, 1887, in-8, chap. iv ; — Delamont, *La France et l'Aragon, la Croisade de 1285*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1874, t. XXI.

3. Muntaner, chap. cxxxix.

4. Sous le règne de Sanche eut lieu la suppression de l'ordre du Temple en Roussillon (Alart, *Suppression de l'ordre du Temple en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1867, t. XV). Ce fut également Sanche qui posa la première pierre de la future cathédrale gothique de Perpignan (1324).

l'aliéner. Victime, sans doute, des menées détournées d'Édouard III, il commit l'imprudence de lier partie avec l'Angleterre, dès 1340. Mais la défiance qu'il inspirait ainsi à la France était moins dangereuse pour lui que l'hostilité de l'Aragon. Celle-ci n'attendait qu'un prétexte pour se déclarer. Or, Jacques II de Majorque avait pour adversaire son beau-frère d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, et la lutte entre eux n'était pas plus égale qu'elle ne l'avait été jadis entre les deux fils du Conquérant. Brusquement, Pierre le Cérémonieux, qui a tout préparé, prend l'offensive. Il accuse Jacques de battre à Perpignan une monnaie différente de celle de Barcelone, au mépris des engagements antérieurs ; Jacques s'humilie auprès de Philippe VI, qu'il redoute, et lui prête hommage pour Montpellier ; il s'humilie également auprès du roi d'Aragon en consentant à comparaître comme vassal devant sa cour à Barcelone. Mais cette démarche si humble ne le sauve pas. Invoquant une conspiration ourdie contre lui, le monarque aragonais prononce la confiscation du royaume de Majorque. Alors s'ouvrit la lutte suprême, brève et décisive. Perpignan succomba et l'Aragonais y fit son entrée le 16 juillet 1344. Le royaume de Majorque cessait de figurer sur la carte : l'unité de la monarchie créée par Jacques le Conquérant et compromise par ses dernières volontés était rétablie¹.

La seconde domination aragonaise dure de 1344 à 1463.

Les comtés du Roussillon et de Cerdagne, unis de nouveau au comté de Barcelone, font partie du *Principat de Catalogne*², qui, au xiv^e et au xv^e siècle, acquiert une individualité et une importance de plus en plus grande non seulement dans le système des États hispaniques, mais encore dans l'Europe politique et économique³. L'union du Roussillon avec la Catalogne acquiert de ce fait une haute signification historique, si bien qu'il est indispensable de définir brièvement au passage ce *Principat*, dont le pays qui nous occupe partagea si longtemps la destinée.

Le Principat de Catalogne forma, au xiv^e et surtout au xv^e siècle,

1. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 113 et suiv.

2. Sur les origines du mot *principat*, Fidel Fita, *Boletín de la Real Academia de la historia* de Madrid, 1902, t. XL, p. 261 et suiv.

3. Voir notamment, à ce dernier point de vue, J. Finot, *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 1899, in-8.

une véritable monarchie constitutionnelle au sein de l'État Aragonais. L'élément essentiel de cette organisation constitutionnelle étaient les Cortes catalanes où siégeaient des mandataires du Roussillon et de la Cerdagne¹. Les Cortes catalanes, la plus antique peut-être des assemblées représentatives de l'Europe du Moyen Âge, en tout cas l'une des plus puissantes, se réunissaient, sur la convocation royale, au moins tous les trois ans. Dans l'intervalle des sessions, elles étaient elles-mêmes représentées par une sorte de commission intermédiaire qu'on appelait la *Députation* ou Conseil Général, et, par abréviation, le *Général* de Catalogne². Le Général ou Députation peut être défini la commission permanente représentant les Cortes catalanes et composée, à la période qui nous intéresse, de trois députés (*dipputats*), auxquels étaient adjoints trois auditeurs de comptes (*oydors de comptes*). La Députation était, en dernière analyse, la représentation et l'émanation de la nation considérée dans ses trois ordres, bras ou établissements (*orde, braç, staments*) : le bras royal ou populaire, c'est-à-dire le tiers-état, le bras ecclésiastique ou clergé et le bras militaire ou noblesse³. Le député du bras ecclésiastique était le président-né du conseil de la députation. Ce conseil était lui-même considéré comme la personne collective qui personnifiait le Principat. Aussi, quand on s'adressait au Général, employait-on cette formule : « aux députés du Général et leur conseil représentant le Principat de Catalogne⁴ ».

Pour assurer la représentation effective de tous les ordres, chacun d'eux comptait un député et un auditeur.

Les textes expriment par les termes suivants, dans leur principe et dans leur ensemble, les attributions du Général : il agit « pour le service de Dieu et du Roi, et pour la défense et la sauvegarde de la Patrie contre ses ennemis, ainsi que pour le maintien des privi-

1. La Real Academia de la Historia de Madrid a entrepris la publication des *procesos* ou procès-verbaux des Cortes et deux volumes intéressants pour la Catalogne ont paru : *Cortes de los antiguos reinos de Aragon y de Valencia y principado de Cataluña*, t. I, 2^e parte, 1331-1338, et t. II, 1339-1367, Madrid, in-f°, 1896-1899.

2. Ce terme de *Général* est assez souvent mal compris des historiens insuffisamment renseignés sur les institutions catalanes.

3. Voir sur la Députation l'excellent livre de D. José Pella y Forgas, *Los Fueros de Cataluña*, Barcelone, 1878, in-f°, p. 576 et suiv. Sur les *staments*, on trouvera un bon exposé dans Adolf Ebert, *Quellenforschungen aus der Geschichte Spaniens* Cassel, 1849, in-8, p. 13 et suiv.

4. En catalan : *als dipputats del General e consell llur representant lo Principat de Catalunya*.

lèges tant généraux que particuliers¹ ». Voici quels étaient, en fait, les principaux domaines dans lesquels s'exerçait son autorité :

1° Il avait des attributions d'ordre législatif : le Général faisait publier les Actes des Cortes, dont il avait en quelque sorte la promulgation ; il expliquait et interprétait ces Actes, ainsi que les *Constitutions et Usages* de Catalogne² ; il avait la garde des sceaux des Cortes.

2° Des attributions politiques proprement dites : le Général a la garde de la Constitution de Catalogne et des Privilèges généraux et particuliers ; il remet aux représentants de la Couronne les subsides que les Cortes ont votés ;

3° Des attributions militaires. En vertu de la procédure dite du *Somatent*, les autorités catalanes peuvent décréter la conscription et même la levée en masse pour la défense des libertés de la Patrie (*les Ulibertats de la Terra*). Tout manquement aux Fueros (*Fors*), toute atteinte à l'intégrité du territoire du Principat, dont le Roussillon et la Cerdagne sont « membres », peut donner lieu à la proclamation du somatent³. Le patron militaire du Principat est Saint-Georges.

4° Des attributions de justice et de police. Le Général a naturellement sa juridiction propre ; il fait aussi arrêter les criminels qui lui sont dénoncés par le procureur fiscal.

5° Des attributions de marine. Le Général fait sur mer une police active qui est destinée à protéger le commerce catalan, et subsidiairement celui des autres pays de l'État aragonais.

6° Enfin des attributions financières. Le *Principat* fixe, en effet, des impositions appelées *Drets del General* ou encore *Generalitats*, qu'il lève et qu'il administre.

1. *Pera servey de Deu, del Rey, y pera defensa y ajuda de la Terra contra los enemichs y de ses prerogatives generals y particulars.*

2. Les Constitutions et Usages de Catalogne avaient été d'abord promulgués dans le comté de Barcelone par le comte Béranger le Vieux, en 1068, et, peu à peu implantés par la dynastie comtale dans les pays annexés par elle. Dès les premières années du xiii^e siècle, ce code était solidement établi dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Les éditions sont nombreuses ; citons ici les deux éditions suivantes du xvi^e siècle : *Antiquiores Barchinonensium leges quas vulgus Usaticos appellat, cum commentariis supremorum jurisconsultorum Jacobi a monte Judaico, Jacobi et Guillelmi a Vallesica et Jacobi Calicii cum indice copiosissimo non antea excussæ*, 1544, gr. in-8. — *Constitutions y altres Drets de Cathalunya compilats*, Barcelona, 1588-1589, 3 vol. in-f^o.

3. *Somatent* (sonum mittentem) est à proprement parler l'alarme ; c'est aussi la levée qui en est la conséquence ; enfin, le même mot désigne souvent, par extension, la milice même. La matière du *Somatent* a été traitée avec beaucoup de compétence par D. José Pella y Forgas, *Los Fueros de Cataluña*, p. 108 et suiv.

Ainsi comprise, la Députation est à proprement parler le gouvernement central du Principat, dont l'organisation constitutionnelle tend à réaliser une véritable autonomie.

Dans certaines villes, telles que Perpignan, le Général entretient en permanence un représentant direct, le député local¹, et les députés du Général échangent avec ce député ainsi qu'avec les autorités municipales, une correspondance active. Ces mêmes municipalités se tenaient aussi en communication constante avec la municipalité de Barcelone, dont le *Sage Conseil* exerçait une sorte de tutelle sur les autres municipalités catalanes. Les Consuls de Perpignan, en particulier, recourent sans cesse au Conseil barcelonais, si bien que, malgré l'existence de la Députation, et si l'on tient compte de l'activité quotidienne des municipalités, le Principat apparaît sous la forme d'une fédération des communes, dont le *Sage Conseil* de Barcelone exerce, en quelque sorte, la présidence. Cette solidarité des municipalités, cette réciprocité d'avis, de conseils et de bons offices, donne à leur correspondance, une variété et une signification qui éclairent singulièrement et souvent dépassent l'horizon de l'histoire locale².

Perpignan et le Roussillon vivent donc avec intensité de la vie catalane à l'époque la plus brillante de l'histoire du Principat. La capitale du Roussillon trouve dans cette vie nouvelle une compensation à la déchéance qui la privait de sa dignité de capitale d'un royaume. Le roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, qui joua d'ailleurs un rôle fort considérable parmi les princes de son temps, sut comprendre à merveille l'importance de Perpignan devenue la seconde ville de Catalogne. Il avait été dur pour la capitale du dernier roi de Majorque³, mais il eut la préoccupation visible d'effacer les ressentiments que sa rigueur nécessaire à l'heure décisive avait pu faire naître, d'autant plus que divers sinistres désolaient alors Perpignan⁴. Le territoire de la ville fut augmenté par l'an-

1. Le *Diputat local* était entièrement entre les mains du Général. C'est de lui qu'il tenait sa nomination. En outre, chaque renouvellement de la Députation générale était suivi d'un renouvellement des Députations locales.

2. J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *La correspondance de la ville de Perpignan* (recherches dans les archives municipales de Barcelone), dans la *Revue des Langues Romanes*, novembre-décembre 1905 et numéros suivants, en cours de publication.

3. « Rendez-vous, avait-il écrit en propres termes aux Perpignanais, sinon l'effet de ma vengeance sera tel que vous en conserverez un lugubre souvenir. »

4. Perpignan fut fort éprouvée au xiv^e siècle; cette ville fut visitée par la peste en 1348, puis en 1361 et 1370; elle eut à souffrir de tremblements de terre les 21 février 1330, 3 et 9 mai 1373, 27 avril 1381.

nexion du village du Vernet ¹. Les *Cortes Catalanes* furent réunies deux fois au château de Perpignan ² et l'Université de Perpignan fut fondée ³.

Cette nouvelle institution venait à point, car la culture des lettres, des sciences et du droit était devenue florissante à Perpignan dès le milieu du xiii^e siècle. Cependant, le roi Pierre n'eut pas le temps de bâtir le palais de l'Université, ce fut son fils qui, en 1384, accorda aux consuls l'autorisation de choisir un emplacement destiné à l'*Estudi Major* ⁴.

Mais la royauté aragonaise n'était pas uniquement occupée de soins pacifiques. Les circonstances l'obligeaient à ne pas négliger les précautions militaires. Il s'agissait de prémunir les Comtés de tout retour offensif du roi de Majorque détrôné et de ses héritiers, ainsi que des routiers, cette plaie du xiv^e et du xv^e siècle ⁵. Les murs de Perpignan furent donc réparés et complétés et le *Castillet* ⁶ fut élevé afin de protéger la porte Notre-Dame.

Pierre le Cérémonieux laissa son trône à son fils Jean I^{er}, qui régna de 1387 à 1396. Son titre à la reconnaissance des Perpignans fut moins de les défendre contre le comte d'Armagnac ⁷ que

1. Baulieu actuelle de Perpignan.

2. 1350-51 et 1356. Ces sessions furent importantes à cause des « Constitutions » qui y furent votées. Pour les textes, voir l'édition de la R. Academia de la Historia de Madrid, citée ci-dessus, p. 77, note 1.

3. En 1379 et non en 1349 comme l'ont trop souvent répété les historiens locaux. La bulle d'institution est exactement du 28 novembre 1379 (voir Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 1, 249).

4. Sur cette Université et son histoire, il faut surtout se reporter à la monographie de Ph. Torrell, *l'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution française*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1892, t. XXXII. — Marcel Fournier, *Les Statuts et Privilèges des Universités françaises*, Paris, Larose et Forcel, 2 vol. gr. in-4. 1890-1891, consacre un chapitre à l'Université de Perpignan, t. II, p. 651-716, mettant à contribution le ms. 51 de la Bibliothèque Municipale.

5. Le roi de Majorque fit une tentative en Conflent et en Cerdagne en 1347; il mourut en 1349 au cours d'une descente dans l'île de Majorque. Son fils Jacques vint en Roussillon en 1374, mais il n'osa pas attaquer Perpignan. Après sa disparition, ses droits passèrent à Jacques III d'Armagnac qui fit, en 1390, une irruption en terre catalane. Sur ces épisodes, voir Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 251. — Sur les routiers, on citera Alart, *Apparition des routiers dans le Conflent*, 1364, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1854, t. IX. Dans les textes, les routiers sont fréquemment appelés *males gens estranges*, c'est-à-dire *mauvais étrangers*.

6. Le Castillet, ou plutôt *Castellet*, était « le petit château » par opposition au Château-Royal ou Citadelle. Voir Pierre Vidal, *Les remparts de Perpignan*, article et brochure cités ci-dessus, t. XVII, p. 327, note. — Brutails, *Étude archéologique sur le Castillet Notre-Dame de Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1886, t. XXVII, 2^e partie.

7. Voir ci-dessus, note 5.

d'avoir créé une institution fort utile aux intérêts économiques, le *Consulat de Mer* ¹.

Le dernier roi de la dynastie fut Martin ², dont le règne, qui dura de 1396 à 1410 fut marqué à Perpignan, par le règlement de la situation des Juifs, contre lesquels la population chrétienne s'était soulevée ³.

La disparition de Martin qui ne laissait pas d'enfants légitimes suscita une difficile question de succession réglée par l'acte connu, dans l'histoire d'Espagne, sous le nom de *Compromis de Caspe*. L'enfant Ferdinand de Castille, surnommé *de Antequera* ou encore *le Juste*, devint roi d'Aragon (1412).

La maison castillane, qui héritait ainsi de la monarchie aragonaise et de ses annexes insulaires ainsi que de ses prétentions, a joué en Europe un rôle brillant et actif. A l'intérieur, elle eut une politique réparatrice et prudente au point de vue économique ⁴, mais parfois, au point de vue administratif, une tendance à la centralisation qui nuisit à sa popularité ⁵. A l'extérieur, elle orienta surtout ses efforts dans le sens d'une hégémonie catalane dans la Méditerranée, et le second roi de la maison de Castille, Alphonse le Magnanime, devait aller plus loin dans cette voie que Jacques le Conquérant.

Les derniers rois de la maison d'Aragon s'étaient beaucoup mêlés des affaires du Grand Schisme. Ferdinand le Juste s'y engagea aussi fort activement et le Roussillon s'en ressentit. Perpignan, en effet, pendant ce règne, qui dura de 1412 à 1416, devint le centre d'une intrigue nouée en faveur de l'antipape Benoît XIII (Pierre de Luna). Reconnu par le roi Martin en 1395 et par le roi Ferdinand dès son avènement au trône d'Aragon, Benoît XIII, chassé d'Avignon, se rendit à Perpignan en 1408 et y réunit un Concile qui se tint dans l'église de la Réal. Ce fut sans grand succès. Benoît XIII négocia

1. Sur l'histoire économique de la période aragonaise voir ci-dessous, p. 82, note 4.

2. Les historiens espagnols donnent à ce prince un surnom particulièrement honorable. Ils l'appellent *El humano*, c'est-à-dire l'Humain.

3. Voir, à ce sujet, l'étude déjà citée de Pierre Vidal sur *Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, ci-dessus, p. 72, note 3.

4. Les rois de Majorque et leurs successeurs aragonais du XIV^e siècle avaient, notamment, procédé à de nombreuses et dangereuses aliénations de domaines. Ce fut surtout sous Alphonse le Magnanime que le rétablissement du domaine royal fut sensible. (Arch. départementales des Pyrénées-Orientales, B. 190 et 191.)

5. C'est ce qu'indiquent, par exemple, certaines lettres de la ville de Perpignan (J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Corresp. de la ville de Perpignan*, n° xv, *Revue des Langues Romanes*, juillet-août 1906. Cf. E. Desplanques, cité ci-dessus, p. 71, note 3.)

longtemps sans effet et la diplomatie aragonaise elle-même s'épuisa en combinaisons vaines pour rétablir la situation de l'antipape, de plus en plus compromise. En 1413, eut lieu à Perpignan, l'entrevue la plus importante des annales perpignanaïses, sinon par les résultats du moins par la qualité des personnages : le roi d'Aragon et l'empereur Sigismond s'y rencontrèrent, en effet, pour conférer sur la situation de Benoît XIII. Mais l'accord ne se fit point au bénéfice du pape d'Avignon devenu le pape de Perpignan, et celui-ci dut s'embarquer à Collioure pour n'être plus, à la fin de ses jours, que le pape de Peniscola ¹.

Ferdinand le Juste, après avoir fait son testament à Perpignan, laissa sa couronne à son fils aîné Alphonse le Magnanime. Ce prince, qui eut une politique méditerranéenne si brillante et si active, fut presque constamment occupé par ses guerres d'Italie. L'administration des États aragonais fut aux mains de sa femme, la reine Marie, qui gouverna sous le titre de « lieutenant général ». C'est sous la reine Marie que se construisit, en 1448, à Perpignan, la *Maison de la Députation*. Au milieu du xv^e siècle, la capitale du Roussillon semble plus peuplée et plus riche que jamais ². Aussi la vie municipale paraît-elle y avoir une intensité nouvelle ³. Le Roussillon participe de la prospérité économique et de l'élan intellectuel du Principat dont il est membre ⁴ : une étude sur le

1. Voir sur le séjour de Benoît XIII à Perpignan, J. Tolra de Bordas, *L'Antipape Benoît XIII en Roussillon*, dans la *Revue du Monde Catholique*, 1866, t. XV; — Pierre Vidal, *Hist. de la ville de Perpignan*, p. 159, illustre l'épisode en reproduisant un portrait curieux de Benoît fait à la plume par un scribe sur un registre des archives municipales de Perpignan. — Sur le Concile de la Réal, voir le travail considérable du P. Ehrle, *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan*, dans *Archiv für Literatur-und Kirchen Geschichte*, 1889-1900, t. V-VII. Cf. un exposé général de l'abbé J. Capeille, *Le Concile de la Réal*, dans la *Revue Catalane*, 15 novembre 1908. — Benoît XIII fut entouré de Catalans et de Roussillonnais; sur Pierre de Cagariga, qui le servit, voir l'abbé J. Capeille, *Figures d'évêques roussillonnais*, dans la *Revue Catalane*, 15 octobre 1908.

2. Pierre Vidal, *Hist. de la ville de Perpignan*, p. 261-263.

3. La vie municipale du xv^e siècle à Perpignan a été insuffisamment étudiée jusqu'ici. D'appréciables éléments semblent devoir être apportés à cette étude par la Correspondance de la ville de Perpignan (ci-dessus, t. XVII, p. 322, note 3).

4. Sur le développement économique, intellectuel et artistique du Roussillon à cette époque, outre l'ouvrage capital de Capmany (*Memorias históricas sobre la marina, comercio e artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Madrid, Antonio de Sancha, 1783-1792, 4 vol. in 4) dont la portée dépasse de beaucoup le titre, il faut consulter Renard de Saint Malo, *Renseignements historiques sur le commerce de la Draperie en Roussillon*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1833, n^{os} 43-46; — Pierre Vidal, *Expéditions des marins et marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Égypte*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1900, t. XII; — Florent-Serrurier [E. Desplanque], *Étude locale sur la forme primitive de la corporation*

Roussillon sous la reine Marie présenterait, à coup sûr, un intérêt puissant.

Cette ère heureuse allait prendre fin. La France que maint Roussillonnais avait secourue contre l'Anglais¹ allait bientôt troubler la quiétude des Comtés, à la faveur de la crise catalane qui devait suivre de près la mort d'Alphonse le Magnanime, survenue en 1438.

§ 4. *L'occupation française du XV^e siècle.*

(1463-1493)

Sans remonter jusqu'à la Croisade de Philippe le Hardi, des précédents caractéristiques orientaient du côté des Pyrénées l'ambition de la France². Cette ambition trouva sous Louis XI l'occasion de se satisfaire, grâce aux événements qui suivirent outre munts la disparition d'Alphonse le Magnanime. Le frère et successeur de ce dernier, Jean II, se heurta, en effet, aux tendances qui entraînaient la Catalogne de l'autonomie à l'indépendance. La querelle survenue entre Jean II et son fils, D. Carlos de Viane³, fut moins la cause que le prétexte du conflit, et le soulèvement de Barcelone détermina la crise la plus grave qu'ait subie l'État aragonais au Moyen Age : ce fut la *Révolution catalane* qui dura de 1462 à 1472.

au Moyen Age, dans le *Devenir social*, décembre 1895, janvier 1896 ; — Au point de vue proprement social Pierre Vidal, *Les Juifs*, cité ci-dessus, p. 72, note 3 ; — Bruts, *Étude sur l'esclavage en Roussillon*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1886 ; — E. Desplanque, les *Infâmes dans l'ancien droit roussillonnais*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.* et à part, Perpignan Ch. Latrobe, 1893 ; — Ph. Torreilles et E. Desplanque, *l'Enseignement élémentaire en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.* et à part, Perpignan, Ch. Latrobe, 1895. — Ph. Torreilles, *L'Université*, étude citée ci-dessus, p. 80, note 4. — Alart, *Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1854 t. IX.

1. A cet égard, l'expédition conduite par Bernard Albert en 1426 et 1427 est particulièrement intéressante. Mais l'histoire du rôle joué par les Roussillonnais dans la guerre de Cent ans n'a jamais été écrite. Les éléments ne manquent pourtant pas, notamment aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, B 240 et suivants.

2. Sur un antécédent curieux, voir J. Calmette, *Un épisode de l'histoire du Roussillon au temps de Charles VII*, dans la *Rev. du Roussillon*, 1900, t. I.

3. Sur la carrière de D. Carlos, voir la thèse de G. Desdevises du Bézert, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, Paris, Colin, 1889, in-8 ; — Sur le retentissement immédiat de l'arrestation de ce prince, J. Calmette, *Documents relatifs à D. Carlos de Viane aux Archives de Milan, 1460-1461*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1901, t. XXI.

Tel était le progrès de l'autonomie et de l'esprit public en Catalogne qu'un gouvernement se trouva tout prêt à assumer la charge d'administrer et de diriger le Principat, lorsque le Général eut proclamé la déchéance de Jean II ¹.

La Révolution en armes déniait au représentant de la dynastie castillane toute autorité en Catalogne ². Mais la tentative faite par les Catalans pour se constituer en État séparé détermina bien vite des complications diplomatiques et des conséquences internationales ³. Louis XI est surtout responsable de cette extension presque immédiate de la question catalane, parce qu'il entendit profiter des circonstances pour s'établir à Perpignan et peut-être à Barcelone ⁴.

Les comtés de Roussillon et de Cerdagne avaient suivi plus ou moins délibérément le mouvement barcelonais ⁵. L'état d'esprit qui régnait dans le pays était d'autant plus redoutable que le sort même des comtés était, à ce moment même, directement mis en cause par la diplomatie franco-aragonaise.

Pour obtenir un appui militaire destiné à réduire Barcelone, Jean II s'était adressé à Louis XI. Celui-ci, après avoir essayé d'abord de se donner comme le protecteur des Catalans, rebuté par le Général, consentit à faire, au moins en apparence, le jeu du monarque aragonais. Après plusieurs actes préliminaires, les deux souverains signèrent, le 9 mai 1462, le traité de Bayonne, qui engageait le Roussillon et la Cerdagne à la France comme caution

1. J. Calmette, thèse intitulée *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, Toulouse, Privat, formant le t. VIII de la 2^e série de la *Bibliothèque méridionale*, in-8, 1903.

2. Les tomes XIV à XXVI de la *Coleccion de documentos inéditos* (citée ci-dessus, t. XVII, p. 321, note 9) portent ce sous-titre : *Levantamiento y guerra de Cataluña en tiempo de D. Juan II*.

3. Outre la thèse citée ci-dessus, note 1, on peut consulter, sur l'importance de la question catalane au point de vue européen, J. Calmette, *L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole* dans le *Bull. de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, 1905, travail auquel se rattache le suivant : *Contribution à l'histoire des relations de la Cour de Bourgogne avec la Cour d'Aragon au XV^e siècle* dans la *Revue Bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, 1908.

4. F. Pasquier, *Les lettres de Louis XI relatives à sa politique en Catalogne*. Foix, 1893, in-8, donne des lettres missives publiées dans le recueil des *Lettres de Louis XI* édité par Vaesen pour la *Société de l'histoire de France*, et, en outre, quelques mandements non compris dans ce recueil, le tout d'après les Archives de Barcelone. — Sur le rêve de la *Catalogne française* sous Louis XI, voir J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, chap. VI.

5. Il n'est pas douteux que l'opinion ne fût à Perpignan, pour D. Carlos contre Jean II. Voir J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Corresp. de la ville de Perpignan*, n^o LX et suiv., dans la *Revue des Langues romanes*, juillet-décembre 1907 et juin-août 1908.

d'une somme de trois cent mille écus destinée à représenter le prix du secours français fourni contre Barcelone ¹.

Ce traité, dont les clauses compliquées révélaient l'esprit des deux diplomates subtils qui l'avaient conclu, servit tout d'abord de prétexte à l'occupation française au x^v^e siècle. Mais la duplicité de Louis XI en changea aussitôt le caractère. Tandis qu'il envoyait Gaston de Foix ² faire en Catalogne une expédition inutile, Louis XI dépêchait le duc de Nemours prendre de force Perpignan ³, et, au lendemain de ce succès, le droit de conquête était invoqué sans scrupule, malgré l'alliance franco-aragonaise ⁴.

La situation juridique des Français en Roussillon, leur attitude à l'égard des habitants, tout était équivoque et inquiétant. Les Roussillonnais, en effet, sympathisaient avec les révolutionnaires de Barcelone. Louis XI avait combattu en eux les adversaires du roi à qui il les enlevait, et, sur ce point, sa conduite était d'autant plus étrange que les Français avaient repassé les Pyrénées sans accomplir la mission que leur imposait la clause la plus essentielle du traité de Bayonne. L'occupation française ainsi réalisée à dater de 1463 est un épisode caractéristique autant que curieux de l'histoire du Roussillon. Or, cette occupation n'a pas été étudiée à fond. Le roi de France avait pourtant créé une administration complète, allant jusqu'à installer à Perpignan un Parlement ⁵.

1. Sur cette campagne diplomatique, souvent inexactement rapportée, voir J. Calmette, *La Question du Roussillon sous Louis XI*, dans les *Annales du Midi*, t. VII et VIII, 1895-1896, et la thèse du même (citée ci-dessus, p. 84, note 1), chap. II, et *Appendice I*.

2. Sur le passage de Gaston de Foix en Roussillon, outre la thèse de J. Calmette, citée ci-dessus, p. 84, note 1 (chap. IV intitulé *Les Français dans le Principat*), il faut citer H. Courtault, *Gaston IV, comte de Foix*, Toulouse, Privat, formant le t. III de la 2^e série de la *Bibliothèque méridionale*, in-8, 1895.

3. J. Calmette, *Documents relatifs à la prise de Perpignan sous Louis XI (1463)* dans la *Rev. du Rouss.*, 1901, t. II.

4. J. Vaesen, *Du droit d'occupation d'une terre sans seigneur sous Louis XI*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1887, t. I.

5. On ne peut citer que quelques travaux partiels et dispersés : Renard de Saint-Malo, *Collioure pendant l'inter règne de Louis XI en Roussillon*, dans le *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1835, n^{os} 12-13 et 1837, n^{os} 6-7 ; — Céret pendant l'occupation du Roussillon par l'armée de Louis XI, *ibid.*, 1835, n^{os} 16-17 ; — J. Calmette, *Mandement de Louis XI à Dunois* 4 juin 1469, dans la *Rev. du Rouss.*, 1902, t. III ; — De Fouchier, *Un Poitevin en Roussillon au x^v^e siècle, Notice sur Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII ; — X. de Descallar, *Épisodes de la domination française dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne sous le règne de Louis XI*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1902, t. III ; — Cf. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. xv. — Sur les sources, voir ci-dessus, t. XVII, chap. III, p. 319.

L'impopularité des Français en Roussillon à la suite du coup de force de 1463 ne paraît pas douteuse ¹. Louis XI ne fit que l'aggraver en subordonnant sa politique intérieure dans les Comtés aux fluctuations de sa politique extérieure, favorisant tantôt les fidèles et tantôt les adversaires de Jean II.

Vis-à-vis de ce dernier, le roi de France avait suivi une politique tortueuse et embarrassée. Après avoir obtenu la renonciation de Henri IV de Castille, le premier roi « intrus ² » proclamé par les Catalans, Louis XI, à la veille de se proposer lui-même ³, avait vu avec déplaisir le Général faire appel à D. Pedro de Portugal ⁴. L'entrée de ce prince dans Barcelone avait déterminé un rapprochement de la France et de l'Aragon, rapprochement d'autant plus naturel que le Portugais était le propre neveu de la duchesse de Bourgogne. Mais la mort de D. Pedro amena un nouveau changement de front, et, lorsque les Catalans proclamèrent René d'Anjou, Louis XI prit nettement parti pour l'ennemi-né de la maison d'Aragon. La chute de Barcelone, reprise après dix ans de lutte par Jean II, le 17 octobre 1472, fut donc un échec pour la France, et brusquement, avec enthousiasme, comme le dit un chroniqueur, Perpignan « redevint Aragonnais ⁵ ».

Le séjour de Jean II à Perpignan en 1473 fut marqué par un compromis diplomatique ⁶ bientôt violé ; en 1475, Perpignan

1. F. Pasquier, *La domination française en Cerdagne sous Louis XI*, dans le *Bull. du Comité des trav. hist.*, 1895, est plus optimiste qu'il ne convient et que ne le comportent les faits. Cf. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 324, et J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, chap. ix.

2. C'est le terme employé par les historiens espagnols. La chancellerie des princes appelés par les Catalans contre Jean II forme, aux Archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone, une série spéciale dite de *Intrusos*.

3. J. Calmette, thèse (citée ci-dessus, p. 84, note 1), chap. vi.

4. D. Pedro de Portugal représentait la maison d'Urgel, qui avait été en compétition avec la maison de Castille lors du Compromis de Caspe (cf. ci-dessus, p. 81). C'était le neveu d'Isabelle de Portugal, femme du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Aussi l'appui de la Bourgogne lui fut-il immédiatement acquis.

5. *Mémoires de Saint-Jacques de Perpignan*, extrait cité par Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 325. Cf. *Libellus* d'Antoine Pastor, cité ci-dessus, t. XVII, p. 319, ainsi que les sources qu'il complète.

6. Traité de Perpignan, du 17 septembre 1473, qui neutralisait les Comtés jusqu'à règlement des comptes. Le texte de ce traité se trouve dans la *Rigaudina* (citée ci-dessus, t. XVII, p. 322, note 2) en appendice, f° xxiii et suiv. — Sur les interventions et les circonstances qui expliquent le traité, J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, chap. ix. — Sur la situation juridique des Comtés et les justifications plaidées par Louis XI devant les cours de Bourgogne et de Bretagne, voir Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 1880, t. I, chap. v et pièces vi-viii.

retomba au pouvoir des armes françaises ¹. Cette occupation devait durer sans interruption jusqu'en 1493, Louis XI avait envoyé en Roussillon Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage ², qui confia le gouvernement à Boffille de Juge. Celui-ci tempéra de son mieux la rigueur des ordres qu'il recevait du roi ³, tout en s'appliquant à raser les châteaux et à mettre la ville de Perpignan hors d'état de se soulever : c'est alors que fut élevée la *Citadelle*, au flanc sud du vieux château des rois de Majorque ; la porte Notre-Dame fut établie en 1477 contre l'un des côtés du Castillet ⁴. Les travaux de la nouvelle église Saint Jean avaient été repris et l'abside terminée reçut en l'honneur de Louis XI une clé de voûte ornée de l'écusson de la maison de France ⁵.

La population des Comtés restait cependant hostile à la France : l'occupation du Roussillon était un fait, mais la maison d'Aragon ne la reconnaissait pas. Jean II, absorbé par l'œuvre de l'unité espagnole, avait laissé aller la force sans la consacrer. Ferdinand le Catholique observa la même attitude ⁶. Grâce à sa diplomatie ferme et habile, il réussit à obtenir la rétrocession sans avoir besoin de recourir aux armes. Par le traité de Barcelone ⁷, Charles VIII, désireux de franchir les Alpes, abandonna la conquête de son père sur les Pyrénées. Ainsi le Roussillon et la Cerdagne passèrent sans coup férir sous la domination de l'Espagne unifiée sous le sceptre des « Rois Catholiques ».

1. La seconde occupation n'a pas été spécialement étudiée. On se bornera à renvoyer à Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. xv, et à l'ouvrage général de H. Sée, *Louis XI et les villes*, Paris, 1891, in-8.

2. Sur ce personnage, il convient de citer l'étude biographique de B. de Mandrot, *Imbert de Batarnay seigneur du Bouchage*, Paris, 1886, in-8.

3. Sur un épisode de la domination française se rapportant à la maison d'Armagnac, Alart, *Les d'Armagnac en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1868, t. XVII.

4. Voir, à ce sujet, les études citées plus haut, p. 80, note 6.

5. Sur ces constructions, Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. xv, qui reproduit la clé de voûte de Saint-Jean, p. 335.

6. Sur cet opportunisme, voir J. Calmette, *L'Arènement de Ferdinand le Catholique et la lenda de Collioure*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1900, t. I.

7. Sur la campagne diplomatique qui conduit à la rétrocession, nous renverrons à J. Calmette, *La fin de la domination française en Roussillon au XVI^e siècle, étude d'histoire diplomatique*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1902, t. XLIII ; — Sur le retour à l'Espagne, Pierre Vidal, *Hist. de la ville de Perpignan*, p. 338-341.

§ 5. *Période espagnole.*

(1493-1659)

Les *rois catholiques* firent leur entrée dans Perpignan le 23 septembre 1493 et leur premier acte, après l'obligatoire confirmation des *Privilèges*, fut d'y promulguer l'ordonnance qui expulsait les Juifs des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Cette ordonnance fut exécutée dans toute sa rigueur. Les Juifs de Perpignan furent dirigés par mer de Port Vendres sur Naples, d'où quelques-uns parvinrent plus tard à Constantinople ¹.

C'est que, si, en apparence, le traité de Barcelone remplaçait le Roussillon dans la situation qu'il occupait avant le traité de Bayonne, les temps étaient bien changés. La crise catalane qui avait marqué le règne de Jean II avait été décisive; en dépit des survivances apparentes, l'ère de l'absolutisme était ouverte pour l'Espagne qui n'était pas seulement une addition de royaumes, mais un État moderne vigoureusement centralisé ².

Sous la monarchie espagnole, le Roussillon et la Cerdagne sont administrés par un *portant veu* (ou lieutenant du Gouvernement général de Catalogne) résidant à Perpignan. Le territoire qui ressortit à ce haut fonctionnaire est divisé en quatre vigueries : Roussillon et Vallespir, chef-lieu Perpignan; Conflent et Capcir, chef lieu Villefranche; Cerdagne, chef-lieu Puigcerda, Vallée de Ribas, chef-lieu Ribas. L'officier royal placé à la tête de chacune de ces circonscriptions est un *veguer* ou viguier. Le lieutenant ou *portant veu* a son tribunal, la *Governacio*, dont la juridiction comporte appel à la *Real Audiencia* de Barcelone. Un procureur royal gère les domaines et les revenus domaniaux, entendus au sens le plus large. C'est la cour de ce procureur qui devait devenir, sous Louis XIV, la Chambre du Domaine.

De 1493 à 1659, on peut dire que l'histoire du Roussillon est celle d'un pays constamment disputé entre la France et l'Espagne. La

1. Pierre Vidal, *Les Juifs des anciens Comtés du Roussillon et de Cerdagne*, cité ci-dessus, p. 72, note 3.

2. Sur l'évolution générale de l'Espagne, on ne peut se dispenser de signaler l'excellent manuel du savant professeur de l'Université d'Oviedo, D. Rafael Altamira y Crevea *Historia de España y de la civilización española*, 3 vol. parus, in-8, Barcelona, Gill, 1900-1906.

renonciation de Charles VIII a été d'autant moins définitive que, par un détour, l'Espagne a violé le traité de Barcelone, puisqu'elle est intervenue dans la question de Naples dans un sens hostile à la France¹. La rivalité des deux grandes puissances pyrénéennes donne aux vicissitudes du Roussillon aux xvi^e et xvii^e siècles leur signification historique. Mais le détail de ces vicissitudes et l'histoire même de la frontière, entre le traité de Barcelone et le traité des Pyrénées, sont des sujets qui n'ont pas été suffisamment étudiés jusqu'ici². Déjà sous Ferdinand le Catholique, les guerres d'Italie entraînent comme corollaires des opérations sur les confins de la Catalogne ; le duel de François I^{er} et de Charles-Quint a les mêmes répercussions. Les épisodes essentiels des guerres du xvi^e siècle en Roussillon sont le siège de Perpignan, en 1542, et la surprise dont cette ville faillit être victime de la part des Français en 1593³. La situation militaire du Roussillon amena logiquement l'Espagne à fortifier beaucoup Perpignan : ce fut surtout l'œuvre de Philippe II⁴. En revanche, l'intransigeance religieuse de la cour d'Espagne préserve le Roussillon des complications intérieures qu'apporta avec lui le protestantisme dans les pays où il s'infiltra⁵. Au seuil du xvii^e siècle eut lieu un événement important de l'histoire ecclésiastique : le transfert à Perpignan de l'évêché ou plutôt de la résidence de l'évêque d'Elne⁶.

En 1613 et 1629 se placent les très curieux épisodes de la *Main Armée*. Ce furent deux applications étranges et surannées du vieux droit de guerre privé dont Perpignan avait joui et usé au Moyen Âge. Un conflit survenu avec Villefranche à l'occasion d'une procession de Saint-Gaudérique amène en 1612-1613 la mobilisation

1. J. Calmette, *La France et l'Espagne à la fin du XV^e siècle. Du rôle de leur premier grand conflit dans l'élaboration du système politique moderne*, dans la *Revue des Pyrénées*, 1904, t. XVI.

2. On en trouve l'écho dans les sources locales, notamment les *Mémoires de Saint-Jean* et les *Mémoires de Saint-Jacques*, dont il est question ci-dessus au chap. III, t. XVII, p. 312-313.

3. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. XVIII et XIX.

4. Outre l'ouvrage cité à la note précédente, l'article du même auteur sur les *Remparts de Perpignan*, signalé ci-dessus, t. XVII, p. 327, note. Vauban n'eut, au xvii^e siècle, qu'à réparer et compléter les fortifications de Philippe II. Cf. ci-après, § 6.

5. Cependant, il y eut des invasions protestantes en Roussillon. Ces invasions se produisirent en 1570 et 1592. Voir, sur ces épisodes, Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 411-414. En 1570, les Huguenots parvinrent jusqu'à Estagel ; en 1592, ils s'avancèrent jusqu'à Vingà.

6. Le siège nominal resta à Elne. Sur la cérémonie du transfert, les *Mémoires de Saint-Jean*, utilisés par Henry, *Hist. du Rouss.*, II, 290-292.

de la milice perpignanaise : en 1629, la même mesure est prise contre Barcelone, à la suite d'un différend économique suivi de voies de fait : mais il n'y eut pas de sang versé et l'autorité royale intervint pour calmer une ardeur devenue excessive ¹. La peste de 1631-1632 fit plus de victimes que la guerre privée, s'il est vrai surtout que 4,500 personnes périrent à Perpignan sur 12,000 habitants ². Ce chiffre paraît faible pour la population de la capitale du Roussillon ; mais celle-ci était bien déchue de sa splendeur d'autrefois. Les historiens locaux n'ont pas mis suffisamment en lumière cette décadence, due principalement aux guerres de Louis XI et aux sièges qui se succédèrent aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. C'est pour-quoi la Renaissance n'eut pas à Perpignan l'éclat qu'elle aurait pu et qu'elle aurait dû avoir ³.

L'imprimerie fut introduite à Perpignan par Rosembach ⁴ ; mais l'Université de Perpignan ne fut guère un centre littéraire ; elle fournit surtout des juristes et des médecins ⁵. En art, la persistance du style gothique s'affirma à Perpignan dans la partie la plus récente du palais élégant de la Loge de mer, bâtie en 1540 ⁶. D'autre part, le ^{xvi}^e siècle a laissé dans la même ville un beau

1. Ph. Torrell, *La Ma Armada de 1613*, dans la *Revue du Roussillon*, 1902, t. III, et X. de Descallar, *A propos de la main armée de 1613* (d'après des papiers de famille), *ibid.* — Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 416-419. — Sur l'aventure de 1629, il y aurait lieu d'utiliser les documents qui se trouvent aux Archives municipales de Barcelone, dans les fonds des *Deliberacions*, des *Letres closes* et des *Cartas comunas*.

2. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, p. 510 et suiv. — Ph. Torrell, *La peste de 1632 et le vœu de la ville de Perpignan*, dans la *Semaine religieuse*, 1901, n° 13-16.

3. Sur l'histoire générale de la Renaissance à Perpignan. Pierre Vidal, *Histoire de la ville de Perpignan*, chap. xx.

4. Sur Rosembach, ses émules et successeurs, voir Renard de Saint-Malo, *La Renaissance des lettres et leur propagation par la typographie*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1854, t. IX ; — Tourret, *Les Anciens Missels du diocèse d'Elne*, dans les *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI ; — J. Comet, *Rosembach, étude sur les origines de l'imprimerie à Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1896, t. XXXVII, et, du même, *L'Imprimerie à Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours*, dans le même *Bull.*, 1908, t. XLIX, grav.

5. On se bornera à citer quelques noms : Hortola, théologien remarquable de la première moitié du ^{xvi}^e siècle (abbé Capeille, *Un théologien perpignanaise au Concile de Trente, Côme Damien Hortola, 1493-1568*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1902, t. III) ; Thomas Roca a écrit d'importants ouvrages en médecine ; François Carrere devint médecin des armées du Roi Catholique ; Decamp professa avec talent la rhétorique et la philosophie ; Antoine Ros et François Soler se distinguèrent comme juristes. La famille Giginta fournit de 1488 à 1588 toute une lignée de professeurs de droit.

6. Puiggari, *Etat où se trouvait la Loge de mer de Perpignan lors de son érection en salle de spectacle*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1843, t. VI.

spécimen de l'architecture civile, la *Maison de la Main de Fer*¹.

Sans donner à proprement parler des chefs-d'œuvre, la peinture et la sculpture ont contribué à l'ornementation des églises, dont la richesse un peu chargée rappelle le goût espagnol². À la fin du xvi^e siècle apparaît à Perpignan un peintre appelé Honorat Rigau, dont le petit-fils, sous un nom français, devait être le fameux peintre de Louis XIV³.

§ 6. Ancien Régime français.

(1639-1789)

La réunion définitive du Roussillon à la France, au xvii^e siècle, est moins un épisode d'histoire locale qu'un chapitre d'histoire générale. Or, ce chapitre n'a pas encore trouvé son historien. C'est que les sources en sont nombreuses et dispersées. Quelques-unes ont été publiées, beaucoup demeurent inédites. Quelques travaux de détail s'ajoutent aux ouvrages spéciaux, mais nous ne saurions y voir l'équivalent d'une étude d'ensemble, documentée comme il convient⁴.

Le traité des Pyrénées réglait le sort du Roussillon, mais la

1. Alart, *La Maison de la Main de Fer et la famille Xanxo de Perpignan*, dans le *Journal des Pyrénées Orientales*, 1861, n^{os} 34-36.

2. Parmi les peintres perpignanais, on peut citer, pour le xvi^e siècle, Philippe Brell, Joseph Brell, Antoine Peytavi et Jean Perles. Ces deux derniers peignirent ensemble, en 1503, pour l'église des Dominicains de Perpignan, le rétable de Notre-Dame du Rosaire, aujourd'hui à Saint-Jacques. Ces deux artistes peignirent également et dorèrent le rétable de l'Immaculée Conception à la cathédrale Saint-Jean, œuvre du sculpteur Pierre Barofet. L'œuvre la plus intéressante est postérieure, c'est le beau rétable en marbre du maître-autel de la cathédrale de Perpignan : il date de 1621-1630 et fait honneur à son auteur, le barcelonais Barthélemy Soler.

3. En même temps que le grand-père d'Hyacinthe Rigaud, florissait, à Perpignan, une autre famille de peintres, les *Guerra*, qui fournirent plusieurs artistes de valeur (voir Crouchandeu, *Catalogue raisonné des objets d'art et d'archéologie du Musée de Perpignan*, 1893 ; — et abbé Capeille, *Antoine Guerra le Vieux*, dans le *Journal commercial illustré des Pyrénées-Orientales*, 1903, fasc. LXXXV).

4. Sans parler ici des sources générales qui se rapportent à la question des Pyrénées et au conflit franco-espagnol sous Louis XIII, rappelons l'existence d'un livre de raison perpignanais déjà cité, le *Llibre de Memorias de Mi Pere Pasqual, notari de la vila de Perpinya*, publié par P. Masnou, d'après le ms. 90 de la Bibliothèque de la ville de Perpignan, dans la *Rev. du Rouss.*, 1905, t. VI. — La conquête de Louis XIII a suscité des deux côtés des monts toute une littérature de polémique fort intéressante, sur laquelle nous renvoyons au dépouillement de la *Bibliographie Roussillonnaise*, p. 202 et suiv. et p. 463 et suiv. (supplément). — Sur le siège de Perpignan, on signalera Delamont, *Siège de Perpignan, 1644-1642*, Perpignan, Impr. de l'Indépendant, 1873, br. in-16.

Cerdagne était partagée entre la France et l'Espagne. L'annexion opérée par Louis XIV était donc moins étendue que celle de Louis XI : il y eut dès lors une Cerdagne française et une Cerdagne espagnole, et la citadelle de Montlouis ne tarda pas à se dresser en face de Puigcerda ¹.

Les premiers temps de la domination française sont connus grâce à quelques travaux ². Elle fut inaugurée par la visite de Louis XIV qui séjourna douze jours à Perpignan avec la Cour ³. La province française fut dès lors organisée et Perpignan devint le siège d'une *Intendance* ⁴. Il n'y fut pas créé de Parlement, comme sous Louis XI, mais un Conseil Souverain ⁵, dont l'un des premiers actes fut d'enregistrer la *Constitution de Catalogne* ⁶. Au point de vue militaire la province eut, à partir de 1660, un *Gouverneur*, qui réunit les attributions du capitaine général établi antérieurement ⁷. Le titulaire du gouvernement était suppléé, durant ses absences,

1. Pour la description de la Cerdagne, voir Brousse, la *Cerdagne française*, Perpignan, Impr. de l'*Indépendant*, 1896, in-18. — En ce qui concerne la forteresse de Montlouis, voir un peu plus bas, p. 94.

2. Victor Aragon, *Le Roussillon aux premiers temps de sa réunion à la France*, Montpellier, Coulet, 1882, in-8 ; — Ph. Torrellles, *La délimitation de la frontière en 1660*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1900, t. I ; — du même, *L'Annexion du Roussillon à la France, la vacance du siège d'Elne (1643-1669)*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1900, t. XLI ; — du même, *Le rôle de Marca et de Serroni, 1644-1669*, dans la *Revue des questions historiques*, 1901. Cf. *Annales du Midi*, XIV, 263 ; — Abbé Sarrète, *La Cerdagne de 1642 à 1652*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1903, t. IV ; — Ph. Torrellles, *Opoul au XVIII^e siècle*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1904, t. XLV, 2^e partie ; — Pierre Vidal, dans *Épisodes et récits de l'histoire de Roussillon (Courrier de Céret, 1896)*, publie un *État de la province de Roussillon en 1670*, d'après Archives départementales des Pyrénées-Orientales, C 1519.

3. La capitale de la province nouvellement annexée n'eut pas l'heur de plaire aux courtisans qui la trouvèrent « très vilaine », d'après les *Mémoires* de M^r de Montpensier, éd. Chéruel, III, 440 et suiv. Aussi le Roussillon est-il terre d'exil. Si Thomas Basin a été exilé en Roussillon sous Louis XI (ci-dessus, t. XVII, p. 320), c'est à Perpignan qu'est exilé, sous Louis XIV, Nicolas Brulart, président du Parlement de Dijon (A. Kleinhausz, *Histoire de Bourgogne*, Paris, Hachette, 1909, in-4, p. 280).

4. Sur l'Intendance, il faut surtout consulter la préface placée par Alart en tête de l'inventaire de la série C *Inventaire sommaire des Archives départementales*, Pyrénées-Orientales, II, série C, *Notice sur la série C*.

5. Denis Jacomet, *Le Conseil Souverain de Roussillon* (discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Montpellier, 16 octobre 1901), Montpellier, Jean Martel aîné, 1901, br. in-8 ; — Paul Galibert, *Le Conseil Souverain de Roussillon*, Perpignan Impr. de l'*Indépendant*, 1904, in-8 (ouvrage intéressant et bien venu, mais qui, de l'aveu même de l'auteur, n'est qu'un essai) ; — Lucien Médau, *La justice criminelle en Roussillon de 1660 à 1790*, Perpignan, Impr. de l'*Indépendant*, 1908, in-8.

6. Cf. ci-dessus, p. 78.

7. La famille de Noailles exerça le gouvernement. Sur le Maréchal de Mailly, voir notamment Delpéch, *Le Roussillon avant la Révolution et le Maréchal de Mailly, gouverneur de cette province*, Amiens, Yvert, 1884, br. in-8.

par un *lieutenant général commandant en chef*¹. Perpignan conserva son Université, mais sa Monnaie ne fut pas aussi favorisée². L'organisation politique et administrative de la province nouvelle ne souleva pas de difficulté, mais il n'en fut pas de même des mesures financières.

Dès 1661, les Consuls de Perpignan délibéraient pour protester contre l'introduction de la *Gabelle* en Roussillon. Le Conseil Souverain cassa la délibération municipale, le 14 janvier 1662. La gabelle fut donc établie. Mais la perception se heurta à une opposition qui amena bientôt des troubles graves. En mai 1667, une véritable émeute éclata en Vallespir et il fallut envoyer des troupes contre ceux qu'on appelait les *Angelets*³.

En 1674, une conspiration fut ourdie pour remplacer le Roussillon sous la domination de l'Espagne. Les Espagnols, sous les ordres de San Germa, s'emparèrent de Bellegarde et vinrent s'établir entre le Boulou et Céret. Mais Schomberg, accouru avec 9,000 hommes, reprit Bellegarde. Le traité de Nimègue mit fin à la campagne⁴.

L'alerte de 1674 montrait la nécessité de faire de Perpignan une place forte imprenable. Vauban fut donc chargé de mettre en état les fortifications de Philippe II : il sut tirer un parti merveilleux des ouvrages établis par ses devanciers. Grâce à lui, la capitale du Roussillon fut transformée en une forteresse formidable, capable de couvrir la frontière française contre tout retour offensif⁵. Le

1. Alart, *Notice sur la série C*, préface citée ci-dessus, p. 92, note 4.

2. L'histoire de la *Monnaie de Perpignan* après l'annexion est assez compliquée. Louis XIV n'accordait pas le privilège monétaire. Après la capitulation, les consuls de Perpignan avaient demandé de frapper une monnaie municipale de billon. De fait, on trouve des doubles sous de 1644, 1645 et 1647. La légende porte PERPINIANI VILLE INTER NATOS MELIERUM. En 1649 et 1651 on fabrique des *menuts* qui sont les dernières espèces de monnaies municipales de Perpignan. En 1710, la Monnaie de Perpignan fut rouverte. Fermée en 1794, elle devait être rouverte encore l'année suivante, pour être définitivement supprimée en 1836. Les pièces sorties de cet atelier portent comme « différent » la lettre Q. — Sur les monnaies, voir Colson, *op. cit.* (ci-dessus, t. XVII, p. 317, note 1) et, pour le détail, la *Bibliographie Roussillonnaise*, n° 2349 et suiv. Joindre Massot, Durand et Puiz, *Additions à la numismatique du Roussillon* dans *Congrès archéol. de France*, LXXIII^e session, 1907.

3. Ph. Torrecilles, *La révolte des Angelets*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1901, t. II; et J. d'Elne [de Carsalade du Pont] dans la même *Revue*, même volume, sous ce titre, *Les derniers défenseurs des libertés provinciales*.

4. Ph. Torrecilles, *Les Conspireurs de 1674*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1901, t. II.

5. Pierre Vidal, *Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Welter, 1898, in-8, p. 384-398, étude faite principalement à l'aide du mémoire de Vauban (Paris, Bibliothèque nationale, f. français 11,801); — du même, *Les remparts de Perpignan*, travail cité ci-dessus, t. XVII, p. 327, note.

même système fut appliqué à Collioure, à Prats-de-Mollo, à Villefranche, et la citadelle de Montlouis fut construite de toutes pièces pour commander et protéger la Cerdagne française¹.

Le respect des *Privilèges* de Perpignan ne mit pas un obstacle invincible à la « francisation » du Roussillon². Cette œuvre fut poursuivie par la monarchie française avec méthode et l'esprit français pénétra profondément dans la province. L'un des moyens employés par le gouvernement royal pour obtenir une assimilation aussi prompte que possible fut la réforme des couvents et les créations scolaires³. Louis XIV peupla les maisons roussillonnaises de religieux à sa dévotion, venus de France. Dès 1663, il avait songé à créer à Perpignan des écoles françaises, et, cette même année, les Filles de Notre-Dame, plus connues sous le nom d'*Enseignantes*, entrèrent en grande solennité dans la ville : c'était l'introduction officielle de la langue française. Mais la langue catalane était trop enracinée dans les comtés pour ne pas y conserver sa place. Elle régna longtemps à peu près sans partage dans la vie courante. En 1682 s'ouvrit la première école de garçons destinée à propager la langue française, tandis que l'*Université*, dirigée par les Jésuites qui l'avaient acquise dès 1661, était rattachée au collège de Saint-Laurent, l'un des instruments les plus actifs de la « francisation ». Mais l'école de filles créée en 1663 et l'école de garçons établie en 1682 firent peu de progrès : l'*Université* résumait à peu près la vie intellectuelle à Perpignan au XVIII^e siècle. Après plusieurs déménagements, elle vint s'installer au local qui a conservé son nom, dans les bâtiments occupés aujourd'hui par le Musée et la Bibliothèque municipale de Perpignan. L'Université de Perpignan comprenait, en vertu du règlement royal du 31 mars 1759,

1. Ph. Torrell, *L'œuvre de Vauban en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1901, t. XLII.

2. Sur les privilèges des *bourgeois honorés*, voir ci-dessus, t. XVII, p. 313-314. Cf. pour le détail *Bibliographie Roussillonnaise*, nos 1845 et suiv. Quelques historiens modernes ont repris la question : [Jean Bertrand de Balanda], *Nobles et bourgeois nobles du Roussillon*, dans *Rev. du Rouss.*, 1901, t. II : — B. Palustre, *Délibération de la noblesse du Roussillon*, même *Revue*, 1900, t. I ; — A. Salsas, *La matricule des bourgeois honorés de la ville de Perpignan*, même *Revue*, 1904, t. V.

3. Pierre Vidal, *Perpignan depuis les origines jusqu'à nos jours* p. 400 et suiv. ; — Ph. Torrell, *Le collège de Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1893, t. XXXIV ; — Ph. Torrell et E. Desplanque, *L'enseignement élémentaire en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1895, t. XXXVI. — Lors de l'expulsion des Jésuites, en 1762, le clergé séculier assumait leur succession et fut ainsi chargé de l'enseignement secondaire en Roussillon jusqu'à la Révolution.

les quatre Facultés de théologie, droit, médecine et arts ¹.

L'histoire intérieure de l'Ancien Régime se résume, en Roussillon comme ailleurs, dans l'affaiblissement progressif de la vie locale ². Cependant la tendance centralisatrice du gouvernement royal s'exerça parfois au bénéfice des populations et les institutions charitables progressèrent ³. A cet égard, le Roussillon doit beaucoup, pour la sécurité et la salubrité publiques, à son dernier intendant Raymond de Saint-Sauveur ⁴.

L'irrégularité et l'arbitraire n'en soulevaient pas moins en Roussillon, comme partout, bien des protestations. L'esprit ardent des Roussillonnais ressentait d'autant mieux les vices de l'Ancien Régime, que la province, devenue irrémissiblement française de cœur, participait activement au mouvement politique et social de la France. C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence un mémoire de 1787, préconisant une réforme qui « substituerait des règles dictées par la sagesse à l'arbitraire » dont tout le monde souffrait de plus en plus. Un instant, on put croire à l'avènement pacifique de ce régime rêvé, lorsque se réunit l'*Assemblée provinciale*. Mais l'Assemblée provinciale et sa Commission intermédiaire ⁵ ne furent, en Roussillon comme ailleurs, qu'un leurre momentané et leur fonctionnement éphémère n'eut d'autre résultat que de hâter la Révolution.

1. Sur tout ce qui concerne l'Université. Ph. Torrellles, *L'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution française*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1892, t. XXXIII.

2. *L'Intendance de Roussillon*, Mémoire de M. Pierre Poeydavant, subdélégué général, sur la province de Roussillon et le pays de Foix, éd. E. Desplanque, dans le *Bull. de la Soc. des P. O.*, 1894 et suiv., t. XXXV et suiv. — Pierre Vidal, *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*, t. I, Introduction.

3. Sirven, *Notice sur la fondation de l'Hôpital Saint-Jean, de l'hospice de la Miséricorde et du dépôt de charité de Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1836, t. X. Cf. les *éphémérides* du même dans le même *Bull.*, t. XI, XII et XIII.

4. Raymond de Saint-Sauveur, *Compte rendu de l'Administration de M. Raymond de Saint-Sauveur*, Paris, veuve Houry et Debure, 1790, in-8. — Pour l'état économique du XVIII^e siècle, Brutails, *Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1889, t. XXX.

5. M. Sellier, *L'Assemblée provinciale de Roussillon et sa Commission intermédiaire*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1898, t. XXXIX.

§ 7. *Époque contemporaine.*

L'histoire de la Révolution a donné lieu à une étude d'ensemble¹ et à quelques ouvrages étendus². Les mémoires et plaquettes officielles du temps ont beaucoup servi à nos historiens de la Révolution³ tant aux auteurs d'œuvres générales qu'aux auteurs d'articles de détail.

Ces derniers sont assez nombreux, car la Révolution est fertile en épisodes et prête aux monographies d'incidents locaux. Le premier épisode de l'histoire révolutionnaire, celui des élections de 1789, a été étudié dans un travail spécial⁴. A Perpignan, les élections furent assez calmes, malgré les dissidences qui se manifestèrent entre la Noblesse et le Tiers, en dépit aussi des oppositions de vue qui se firent jour entre Perpignanais et villageois. Ces derniers, en effet, avaient demandé sans succès qu'on insérât dans le *cahier* la suppression de certains privilèges de la ville⁵. La nouvelle

1. Pierre Vidal, *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales d'après les documents inédits des archives départementales et particulières*, Perpignan, Impr. de l'Indépendant, 1883-1889, 3 vol. in-8, grav. le 1^{er} vol. encore à paraître.

2. Ph. Torréilles, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*, Perpignan, Ch. Latrobe, 1896, in-8; — du même, *Le Roussillon de 1789 à 1830, d'après les mémoires et la correspondance de M. Jaubert de Passa*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1897, t. XXXVIII; — du même, *Perpignan pendant la Révolution*, Latrobe, 1896-1897, 3 vol. in-12. — Au point de vue militaire, Napoléon Fervel, *Campagnes de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*, Paris, Pillot, 1851-1853, in-8; éd. avec atlas, Paris, Dumaine, 1861.

3. On citera : *Adresse de l'Assemblée générale des citoyens de la ville de Perpignan à l'Assemblée Nationale*, Perpignan, Goully, 1790; — *Municipalité de Perpignan, Comptes de 1791*, Perpignan, Reynès, s. d.; — *Tableau des émigrés du département des Pyrénées-Orientales*, sans ind.; — *Convention nationale opinion de Jean-Baptiste Birotteau sur le jugement de Louis le Dernier*, [Paris], Impr. Nat., [1793], br. in-8; — *Opinion de J. Cassanyes sur le jugement de Louis Capet*, [Paris], Impr. Nat., [1793], br. in-8; — *Discours de J. Guiler sur la question suivante : Louis XVI peut-il être mis en jugement?* [Paris], Impr. Nat., [1793], br. in-8; — Aubry, *Rapport des Commissaires des Pyrénées-Orientales fait à la Convention Nationale*, Paris, Impr. Nat., [1793], br. in-8; — *Extraits des registres des séances publiques et permanentes du district de Perpignan*, [24 février an II], Perpignan, Tastu, br. in-4; — *Arrêté du préfet du département des Pyrénées-Orientales concernant la rentrée des émigrés*, Perpignan, Tastu, [an VIII], br. in-4; — *Arrêté du préfet du département des Pyrénées-Orientales relatif aux prévenus d'émigration mis en surveillance*, Perpignan, Tastu, [an IX], br. in-4; — *Sur l'affaire du régiment de Touraine*, voir un peu plus bas, p. 97, note 2.

4. Ph. Torréilles, *Les élections de 1789 en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1891, t. XXXII.

5. Les députés élus par le Tiers furent : Terrats (François), Tixedor (Hyacinthe-

de la prise de la Bastille fut le signal de graves désordres à Perpignan (fin juillet 1789 ; les chefs des diverses administrations furent chassés par le peuple ou prirent la fuite ; la garde nationale fut aussitôt organisée.

Lors de la réorganisation administrative, le Roussillon, enrichi de quelques lambeaux languedociens (Corbière de Sournia, Pays de Fenouillèdes) forma le département des Pyrénées-Orientales, chef-lieu Perpignan¹, et le Conseil général se réunit pour la première fois le 14 juin 1790 dans l'Hôtel de l'Intendance (Préfecture actuelle). C'était le moment où survenait la révolte du régiment de Touraine, qui mit aux prises « Patriotes » et « Aristocrates ». Le colonel du régiment de Touraine n'était autre que le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur².

Comme partout les *clubs* envenimaient les querelles locales. Il s'était formé à Perpignan un *Club patriotique* qui rayonnait dans tout le département et qui devint le *Club des Amis de la Constitution*. Le procureur-syndic Lucia en faisait partie³. Les royalistes créèrent la *Société des Amis de la Paix*. Tel était l'état des esprits que l'installation du maire révolutionnaire, abbé Guiter, ne s'opéra pas sans qu'on en fût venu aux mains (5 décembre 1790).

La constitution civile du clergé souleva en Roussillon les mêmes embarras qu'ailleurs⁴. La fuite de Varenne eut aussi, dans les

Xavier), Roca Julien, et Gaffan (Sauveur). Aucun d'eux ne déserta jamais la cause révolutionnaire. Les députés du Clergé, l'évêque Leyris Desponchez et le chanoine La Boissière, sauf dans la question de la dîme dont ils firent abandon, combattirent les réformes. Les députés de la Noblesse eurent une attitude analogue. Après avoir un instant cédé au courant démocratique, Banyuls de Montferré et Coura-Serra se désintéressèrent de leur mandat, puis se rangèrent du côté de la Contre-révolution.

1. Pierre Vidal, *Histoire de la Révolution*, citée ci-dessus, et les travaux d'Alart, sur *L'Histoire du département des Pyrénées-Orientales*, dans *l'Almanach de l'Indépendant*, 1872-1880.

2. L'affaire du régiment de Touraine a suscité une petite littérature, pour laquelle nous renvoyons à la *Bibliographie Roussillonnaise*, n° 1179 et suiv. — On se contentera de signaler, à ce propos, Léonce Pingaud, *La dernière campagne de Mirabeau cadet*, dans la *Revue de Paris*, 1^{er} décembre 1902, et Eugène Berger, *Le vicomte de Mirabeau (Mirabeau-Tonneau), 1754-1792, Années de jeunesse, l'Assemblée Constituante, l'Émigration*, Paris, Hachette, 1904, in-16 (voir notamment le chap. III de la première partie et le chap. VI de la deuxième, intitulé *La sédition du régiment de Touraine en 1790*).

3. P. Masnou, *Lettres intimes de Lucia*, [procureur général syndic des Pyrénées-Orientales en 1793], dans la *Rev. du Rouss.*, 1902, t. III. — Il n'y a point d'étude spéciale sur les *Clubs*.

4. Deville, curé de Saint-Paul de Fenouillèdes, fut élu évêque à la place de Leyri Desponchez. L'histoire du clergé est faite dans les ouvrages du chanoine Ph. Torreilles, cité ci-dessus, p. 96, note 2. Il faut seulement noter que ces études, d'ailleurs fort documentées, procèdent d'un esprit hostile à la Révolution.

Pyrénées-Orientales, le contre-coup décisif qu'elle eut partout en France : ce fut le point de départ du *parti républicain*¹. Mais ce parti ne triompha pas sans difficulté et sans trouble². Cependant malgré la crise économique³, le Roussillon, bientôt menacé comme tous les pays frontières par le péril extérieur, embrassa définitivement le nouveau régime. La *Marseillaise* électrisa la « compagnie franche » de 1792, et tandis que les Pyrénées-Orientales éalisaient leurs députés à la Convention⁴, la guerre devenait imminente avec l'Espagne.

L'histoire des guerres de la Révolution sur les Pyrénées est étudiée dans un ouvrage d'ensemble, ancien déjà, mais particulièrement estimable, et le détail de cette histoire a donné lieu à de nombreux articles⁵. Le rôle à la fois militaire et politique des représentants en mission a été aussi l'objet de divers tra-

1. Le 29 juin 1791, un membre du Conseil général écrit de Saint-Paul de Fenouillèdes à Lucia, se déclarant « républicain » et parlant de ses amis « les Républicains » (Pierre Vidal, *Histoire de la Révolution*, I, 267).

2. Ernest Daudet, *Histoire des Conspirations royalistes du Midi sous la Révolution (1790-1793)*, Paris, Hachette, 1881 voir aux *Pièces justificatives*, III, divers extraits de procès-verbaux des séances du Conseil général, à propos des tentatives d'insurrection auxquelles fut mêlé le comte de Saillans. Ce personnage, démasqué et mis en échec par le maire Guiter, fut pris dans sa fuite et mis à mort par des paysans).

3. L'étude spéciale du Roussillon économique pendant la Révolution n'est pas faite, mais on trouve d'importants éléments dans les ouvrages généraux déjà cités. La correspondance de Lucia nous fait assister à la crise de l'assignat. La création des *billets patriotiques* (25 mars 1792 : la création d'une boulangerie municipale, la formation d'un syndicat des bouchers acceptant les billets patriotiques, l'obligation du *prix unique* et le cours forcé des billets montrent à quelles extrémités il fallait recourir.

4. Les électeurs des assemblées primaires des cantons se réunirent le 26 août 1792 pour nommer les délégués qui devaient élire les députés. L'élection de ceux-ci eut lieu à Céret, le 2 septembre. Guiter, maire de Perpignan, Birotteau, avocat, Fabre, docteur en médecine, Cassanyes, médecin (de Canet), Montégut, cultivateur (d'Ille-sur-Têt), furent élus; Delcasso et Chambon, tous deux prêtres défringués, furent élus suppléants. Parmi les cinq députés élus, on comptait deux montagnards (Montégut et Cassanyes), deux modérés (Guiter et Fabre), un Girondin (Birotteau).

5. L'ouvrage d'ensemble est celui de Napoléon Fervel, déjà cité ci-dessus, p. 96, note 2. Parmi les études qui se rapportent à l'histoire militaire locale de la Révolution, nous signalerons les suivantes : Alart, *Combat de Llauro en 1793*, dans *L'Echo du Roussillon*, 4 décembre 1864 ; — Delbrel, *Notes sur l'armée des Pyrénées-Orientales*, dans la *Revue de la Révolution*, 1889 ; — général Pelleport, *Campagnes des Pyrénées-Orientales et centrales*, dans la *Revue des Pyrénées*, 1892, t. IV ; — Pierre Vidal, *Les représentants du peuple à l'armée et dans le département des Pyrénées-Orientales en l'an III*, dans la *Revue des Pyrénées*, 1894, t. VI ; — du même, *L'an 93 en Roussillon* (d'après un compte rendu de Cassanyes), Céret, Lamiot, 1897, in-12 ; — du même, *Bataille de Peyrestortes*, dans le *Journal Commercial illustré des Pyrénées-Orientales*, 1898, fasc. XVIII. — Il faut consulter les études et monographies relatives aux généraux qui ont opéré sur cette frontière, et en particulier Dugommier et Dugommier.

vaux¹. Mais les épisodes locaux dans les villages et dans la campagne et surtout ce qu'on pourrait appeler la « Révolution rurale » ont été assez négligés².

Il y a peu de choses à citer pour l'Empire³. Quant à la période qui suit, il n'y a à exprimer que des *desiderata*. Sans doute, l'histoire locale du XIX^e siècle n'offre à proprement parler qu'une série d'épisodes; peut-être aussi l'insuffisance du recul empêche-t-elle encore d'en mesurer tout l'intérêt: ce qui est certain, c'est que l'époque qui suit la Restauration n'a donné jusqu'ici qu'une littérature historique très pauvre⁴, si l'on excepte le point de vue biographique⁵. On notera cependant que les transformations topo-

1. Pierre Vidal, *Cassanyes et ses mémoires inédits*; — du même, *Les représentants du peuple à l'armée et dans le département des Pyrénées-Orientales en l'an III*, dans la *Revue des Pyrénées*, 1894, t. VI; — du même, *Mission de Cassanyes aux armées d'Italie et des Alpes réunies*, dans la *Révolution française*, 1889, t. XVI; — du même, *Rôle de Cassanyes après 1793*, dans le *Courrier de Céret*, 1896; — du même, *L'an 93 en Roussillon*, Céret, Lamiot, 1897, in-12. — Sorel, *Représentants du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales*, dans la *Revue de la Révolution*, 1889, t. XVI; — cf. du même, *Les Girondins en Roussillon*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1889, t. XXX.

2. On citera J. Armagnac, *Les premières journées de la Révolution à Caudiès*, dans la *Rev. du Rouss.*, 1900, t. I.

3. Ph. Torreilles, *Le Roussillon de 1789 à 1830, d'après les mémoires et la correspondance de M. Jaubert de Passa*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1897, t. XXXVIII; — du même, *Un curé de campagne de l'ancien régime (1770-1819)*, Perpignan, Ch. Latrobe, 1893; — du même, *Organisation d'un diocèse après le Concordat*, dans *Revue du clergé français*, et à part, Paris, 1898, in-8; — du même, *Un Bourgeois de province après la Révolution 1800-1809*, dans *Revue des questions historiques*, et à part, Paris, 1893, in-8; — Pierre Vidal, *Documents relatifs à l'histoire du département des Pyrénées-Orientales (années 1814 et 1815)*, dans *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1901 et 1902, t. XLII-XLIII. — Pour les Cent jours, P. Masnou, *Le département des Pyrénées-Orientales pendant les Cent jours*, Perpignan, Payret, 1899, br., in-8.

4. Outre les publications de l'abbé Ph. Torreilles, citées à la note précédente, et qui vont au delà de la chute de Napoléon I^{er}, on citera les Mémoires de Castellane, qui commanda à Perpignan (*Le maréchal de Castellane, Journal du Maréchal*, 1804-1862, t. III, Paris, 1897); et la relation de J. Vinsac, *Souvenirs d'un déporté des Pyrénées-Orientales en 1852*, dans l'*Éclaireur des Pyrénées-Orientales*, 1890, n^{os} des 12-14 août. — Nous nous abstenons de signaler ici les publications occasionnelles suscitées par les compétitions politiques et les querelles électorales; on trouvera, au besoin, l'indication de celles qui ont eu un certain retentissement dans la *Bibliographie Roussillonnaise*. — Sur quelques épisodes locaux: Henry, *Danses catalanes, description des danses catalanes exécutées en présence de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême*, Perpignan, Tastu, 1823, br., in-8, fig.; — Isidro de la Vallobera, [président Victor Aragon], *Lo mas de l'Alleu ou les Trabucayres en Roussillon*, Perpignan, Latrobe, 1884, in-8 (récit quelque peu romanesque d'un épisode véridique; les Trabucayres étaient une bande qui opérait à main armée à la frontière franco-espagnole), et H. Viros, *Conférence sur les Trabucayres*, Perpignan, Impr. de l'*Indépendant*, 1898, br., in-8.

5. Les personnages marquants du XIX^e siècle comme ceux des siècles précédents, ont donné lieu à des notices dont il serait inutile et fastidieux de reproduire ici la liste

graphiques de la ville de Perpignan ont été rappelées dans un article spécial à propos du déclassement de la place et de la démolition récente des remparts ¹.

L'intérêt principal de l'époque contemporaine en Roussillon réside évidemment dans l'évolution intellectuelle et dans l'adaptation des mœurs. Mais on comprend aisément que nous sortirions de notre cadre, si nous entreprenions d'en exposer ici le développement. Au point de vue intellectuel, la culture française a certainement fait plus de progrès au xix^e siècle que pendant le siècle et demi qui a précédé. Perpignan a perdu son Université, mais les écoles et les établissements secondaires ont servi plus utilement la cause définitivement gagnée de la « Francisation ² ». Le mouvement historique que nous avons esquissé plus haut ³ a fait éclore des *Revue*s et des *Bulletins*; *La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* a vaillamment défendu les intérêts économiques et scientifiques du pays et son *Bulletin* en témoigne ⁴. Mais, constamment, les Roussillonnais, devenus *bilingues*, se sont préoccupés de maintenir l'originalité de leur pays, en même temps qu'ils participaient de leur mieux à la vie générale de la France. Le mouvement catalaniste, — qui domine, de l'autre côté des Pyrénées, l'histoire de la Catalogne actuelle dans ses multiples manifestations, — a trouvé en Roussillon un écho purement littéraire, mais assurément très sensible ⁵. Une littérature catalane prospère en Roussillon ⁶, de même que les *Danses catalanes* continuent à faire

donnée tout au long dans la *Bibliographie Roussillonnaise*, n^{os} 1416 et suiv. On y trouvera, en particulier, la nomenclature des très nombreux récits ou travaux auxquels ont donné lieu la vie et l'œuvre du plus grand des Roussillonnais, François Arago.

1. Pierre Vidal, étude citée ci-dessus, t. XVII, p. 327, note.

2. Sur l'instruction, voir Ph. Torreilles, *Le Collège de Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1893, t. XXXIV; — du même, *L'École Centrale de Perpignan, 1796-1804*, dans le même *Bull.*, 1894, t. XXXV; — Pierre Vidal, *Notes sur l'Instruction publique dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, dans *l'Union des Instituteurs et des Institutrices des Pyrénées-Orientales*, 1889; — J. Guibaud, *Note statistique sur l'Instruction à Perpignan*, dans le *Bull. de la Soc. des P.-O.*, 1893, t. XXXIV.

3. Voir ci-dessus chap. II.

4. Ce *Bulletin* est très riche en statistique et rapports. Il fournirait les éléments d'une étude sur l'évolution des cultures. On peut y joindre les *Comptes rendus des sessions du Conseil général*. Quant à la presse proprement dite, on trouvera au début de la *Bibliographie Roussillonnaise* une liste des périodiques locaux.

5. C'est ce qu'a fort bien montré la participation des Roussillonnais au *Congrès International de la Langue Catalane* tenu à Barcelone en octobre 1906.

6. *Bibliographie Roussillonnaise*, p. 389 et suiv., chap. intitulé *La Langue catalane, 1659-1904*. — Pour le Folk-Lore, Horace Chauvet, *Folk-Lore catalan, légendes du Roussillon*, Perpignan, Impr. de *l'Indépendant*, 1899, in-8.

le charme des fêtes populaires, grâce à l'art pieusement entretenu des *cobles de Jouglars*¹. De nombreux usages locaux se perpétuent². Enfin une *Société d'études catalanes* s'est fondée en 1906 à Perpignan pour l'exhumation du passé et l'entretien des traditions. *La Revue catalane* en est l'organe ; l'érudition pure n'absorbe pas son activité, mais tout ce qui touche à la vie locale est l'objet de sa sollicitude attentive : c'est ainsi qu'elle donne ses soins à tout ce qui intéresse la langue et les mœurs du Roussillon, créant un *concours permanent* de langue catalane, enregistrant jusqu'aux conversations enfantines et aux criées publiques qui peuvent contribuer à fixer le *parler* actuel dans sa saveur et dans sa pureté, encourageant enfin, par l'exemple et par la propagande, tout ce qui fait du Roussillon, dans la France moderne, une province originale et caractéristique, digne d'être observée et étudiée.

1. Sur les danses, Henry, *Lettres sur le Roussillon*, Perpignan, s. d. br. in-8 (première lettre, les *Danses catalanes*; deuxième lettre, *Une représentation de mystères ou comédies sacrées* ; — voir du même la relation des danses exécutées en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, brochure citée ci-dessus, p. 99, note 4.

2. A ce propos on citera Firmin Vicens, *Usages locaux des Comtés de Roussillon et de Cerdagne*. Voir à la table de la *Bibliographie Roussillonnaise* aux mots *Saludors*, *Jour*, *Goigs*, etc.

CONCLUSION

Ce n'est point en vain que le dernier coup d'œil jeté sur le Roussillon contemporain nous laisse l'impression d'une vitalité et d'une originalité locale particulièrement intense. Un petit pays qui garde dévotement le culte de sa langue et qui fait effort pour défendre le pittoresque de ses usages et de ses mœurs n'est-il point une véritable exception au sein de la France actuelle ? Nul, à coup sûr, n'en pourrait prendre ombrage. L'histoire même, qui a fait passer sur le Roussillon tant de régimes successifs, l'a gratifié d'un don secret, grâce auquel il sait à merveille concilier, lorsque les circonstances le comportent, le loyalisme le plus sincère et le plus fidèle avec le sentiment le plus fier et le plus durable de sa propre personnalité, de même que l'ardeur proverbiale du sang roussillonnais n'exclut, à l'occasion, ni la persévérance au travail, ni le sens de la réalité positive.

Le Roussillon, multiple et un tout à la fois ¹, produit à peu près tout ce qui est indispensable à la vie. C'est un petit monde qui se suffit à lui-même, car les pays qui le composent se complètent merveilleusement dans leur diversité. La côte, la plaine et la montagne, grâce à leur collaboration millénaire, ont constitué de la sorte un petit peuple original et adapté à son cadre, au caractère aussi nettement accusé que le type physique : ne se définit-il pas aujourd'hui encore dans cette race robuste, sur ces visages aux lignes fermes, au teint bronzé, qu'éclairent des yeux ardents et profonds sous la proprette *coiffe* blanche ou la fière *baratine* rouge ? Si le Roussillonnais est vif, spontané, il est, en même temps, sobre, laborieux. La spéculation n'est pas son domaine, mais plutôt l'immédiate réalité. Le cœur est chaud comme le regard, la tête est prompte comme le bras, mais la main est persévérante autant qu'agile, car la ténacité est aussi une vertu locale. Le véritable Roussillonnais ne recule ni devant le danger ni devant l'effort. « Les habitants du Roussillon, disait en 1788 un de leurs compatriotes, ont la fibre sèche et tendue, facile par conséquent à

1. Ci-dessus, t. XVII, chap. I, p. 310.

émouvoir. » Leur émotion les prend tout entiers ; elle entraîne d'ordinaire le geste. Sont-ils forcés de se contenir, du moins ils ne sauraient oublier. Dociles à l'autorité qu'ils ont reconnue légitime et consacrée de leur confiance, ils ne subissent pas sans révolte un pouvoir qu'ils réprouvent ou simplement qu'ils désapprouvent. Aussi bien, l'amour de l'indépendance a toujours été très vivace parmi les Roussillonnais. C'était, à vrai dire, pour eux, une forme de la conscience individuelle, et aussi du patriotisme, cette conscience collective : de la fidélité séculaire aux *privilèges* jalousement gardés, de la pratique des libertés si larges de la *terra catalane*, comme de l'âme aventureuse de leurs plus lointains ancêtres, ils ont tenu ce qu'on appelait, avant même la Révolution, « un esprit républicain ¹ ».

C'est précisément ce caractère roussillonnais, reconnaissable à travers les âges, qui fait, en dépit des apparences, l'unité foncière de notre histoire. Mais la synthèse qui hanta l'esprit de nos pères ² n'est pas près d'être encore réalisée. Avant qu'une nouvelle *Histoire du Roussillon* soit possible, bien des points obscurs doivent être élucidés, bien des monuments enfouis sous terre doivent être exhumés, bien des documents épars dans les archives doivent être rassemblés.

Presque partout on déplore l'extrême dispersion des pièces ou des études publiées sur l'histoire provinciale. Nous souffrons certainement moins que d'autres de ce mal. C'est, d'abord, que l'histoire du Roussillon, en raison même des péripéties très particulières qui en font la trame, tient moins que l'histoire d'autres provinces à l'histoire propre de ses voisines ; c'est, ensuite, qu'en Roussillon même les organes de l'érudition locale ont toujours été très restreints : quiconque possède dans sa bibliothèque le *Publicateur*, le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, et la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, s'il reçoit maintenant la *Revue catalane*³, a sous la main le meilleur de ce qui existe sur le détail de nos différentes périodes ;

1. Citations extraites du *Voyage pittoresque* (1788), p. 312-315. Cf. quelques documents (1782 et 1655) cités par Pierre Vidal, *Hist. de la Rér. dans le dép. des P.-O.*, *Introd.*, p. LI et suiv.

2. Ci-dessus, t. XVII, chap. I, p. 315.

3. Ci-dessus, t. XVII, chap. III, p. 324.

il aura même, grâce aux ouvrages de références compris dans le *Bulletin*¹, le moyen d'assurer sans peine une recherche plus étendue. Ce n'est donc point la dispersion des éléments acquis, ni la difficulté de les identifier qui risque de paralyser l'historien ; ce qui risque de lui nuire, c'est bien plutôt l'insuffisance des documents mis à sa portée. Et nous retrouverions ici la lacune que nous avons eu l'occasion de signaler déjà² : l'absence de toute collection de textes. Le plus grand service que l'on pourrait rendre à nos érudits, d'aujourd'hui et de demain, serait la création d'une *Bibliothèque Roussillonnaise* ou de tout autre recueil destiné, sous un titre plus ou moins heureux, à imprimer, avec méthode, critique et discernement, les sources narratives et diplomatiques de notre passé³. Beaucoup d'autres provinces possèdent de tels recueils. Pourquoi en serions-nous privés ? Pourquoi n'aurions-nous pas, comme d'autres — et ce souhait serait plus aisément exaucé, — notre *dictionnaire topographique* et notre *répertoire archéologique* ?

En ce qui touche à l'histoire proprement dite, nous avons vu combien de questions, et des plus vastes, restent à traiter. Des épisodes parfois minuscules ont été pris et repris avec une sollicitude inlassable, tandis que de gros problèmes sont délaissés ou ne sont abordés que de biais. On ne pourrait, à vrai dire, s'en étonner. Les plus graves questions de l'histoire roussillonnaise, celles qui ont décidé de son orientation aux nombreux tournants de ses destinées, ne sauraient être résolues à l'aide des seules ressources locales. Pour comprendre ce qu'a été, à un instant donné, la situation exacte de ce territoire exigü, il faut constamment pénétrer dans le fond même de l'histoire des grands États pyrénéens ; pour saisir toute la valeur d'une pièce conservée à Perpignan, il faut avoir fouillé les archives de Paris et de Barcelone. La dispersion des documents, plus que la dispersion des publications, arrête ou gêne l'élan des travailleurs roussillonnais, et ces difficultés, matérielles mais inéluctables, expliquent la prédilection assez ordinaire

1. Ci-dessus, t. XVII, chap. II, p. 317.

2. Ci-dessus, t. XVII, chap. III, p. 321.

3. L'absence d'un recueil tel que celui dont on souhaite ici la création est particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de publier quelque texte étendu. C'est pourquoi, par exemple, pour mettre au jour la *Correspondance de la ville de Perpignan* (ci-dessus, t. XVII, p. 322, note 3), il a fallu recourir à l'hospitalité de la *Revue des langues romanes* de Montpellier.

de nos érudits locaux pour les infiniment petits de nos annales. La matière première se dérobe à leur zèle. Il faudrait, pour bien faire, que l'on pût extraire au préalable des dépôts parisiens et barcelonais l'essentiel de ce qu'ils renferment d'utile, d'indispensable à nos chercheurs. N'était-ce point déjà le rêve d'Alart, il y a un demi-siècle? C'est un rêve malaisé, certes, à réaliser, mais il serait assurément plus près de sa réalisation le jour où la collection de textes, dont on déplore aujourd'hui l'absence, serait ouverte à l'activité concurrente de nos éditeurs.

L'amélioration des conditions faites aux Roussillonnais qui travaillent, tel est donc le vœu final qu'il convient de formuler. Le nombre considérable des études publiées, la variété des sujets choisis, la ferveur pour ainsi dire patriotique avec laquelle, depuis les ardents pionniers du *Publicateur*, nos compatriotes s'acharnent à défricher notre passé, tout permet de prédire une ample moisson de résultats à la génération qui laboure et qui sème. Une cohésion plus étroite entre les bonnes volontés et un sentiment, sinon plus vif du moins plus efficace, de l'outillage indispensable à un maximum de rendement, ce serait assez pour que le Roussillon n'eût rien à envier aux plus privilégiées d'entre les provinces françaises, qui se sont mises, comme la nôtre, courageusement à l'œuvre pour se faire leur histoire.

JOSEPH CALMETTE et PIERRE VIDAL.